



Recrutement dans l'Education

Plus de 148 000
candidats admis
à l'examen écrit

Reportés pour des raisons techniques, les résultats du concours de recrutement des enseignants ont été annoncés, hier, sur le site Web de l'Office national des examens et concours (Onec).

Page 2

Jijel

Arrestation
d'un terroriste

Page 24



Par Nabil Benali

Sur le dossier des retraites, tout donne raison au gouvernement : la situation budgétaire, l'état de la CNR et les enjeux d'avenir. Avec une petite faille tout de même...

Alors que l'Ugta et le gouvernement peaufinent un texte qui risque d'être promulgué par ordonnance présidentielle, les syndicats autonomes semblent mener un combat d'arrière-garde pour un acquis qu'il n'est plus possible de maintenir. En

Chaînes TV exerçant de manière illégale

La dernière mise en demeure du ministère de la Communication

Aussitôt le cahier des charges adopté par l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav), le gouvernement passe à l'acte et met à exécution les menaces émises dernièrement par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, à l'adresse des chaînes de télévision privées non agréées.

Page 3



Personnes aux besoins spécifiques

Vers l'augmentation
de la pension

Page 2



Selon un rapport de la Commission Ksentini

Les violences à l'égard des femmes persistent

Les différentes initiatives prises par le gouvernement pour lutter contre les violences à l'égard des femmes n'ont pu mettre un terme à ce fléau qui continue à «perdurer» et à s'«intensifier», a indiqué la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cncppdh) dans son rapport annuel.

Page 5

Réforme de l'âge de départ à la retraite

Les non-dits du bras de fer

effet, il ne faut pas oublier que la retraite anticipée à laquelle s'accrochent les syndicats autonomes a été créée pour libérer des milliers de postes et donner l'illusion de création de nouveaux emplois dans le pays. Dans le contexte d'un chômage à 30% à la fin des années 1990, cette réforme décidée par le gouvernement Ouyahia selon certains, exigée par le FMI selon d'autres, avait séduit de nombreux salariés, surtout les fonctionnaires, qui cumulaient suffisamment d'années d'expérience pour pouvoir en bénéficier. C'est ainsi que la restructuration de la Fonction publique, en d'autres termes un licenciement massif, a pu se faire de manière douce, en assurant à la fois un revenu aux fonctionnaires admis à la retraite et une marge de manœuvre à l'Etat pour recruter

selon ses besoins, sans avoir à gérer des effectifs pléthoriques là où il n'en a pas besoin. Aujourd'hui, le pays n'est plus dans les mêmes conditions. Ce système pouvait fonctionner tant que l'Etat avait les caisses pleines, surtout grâce au FFR qui pouvait servir à amortir les déficits, mais n'avait aucun espoir de viabilité au temps des ressources rares. Et cela, même si chaque départ à la retraite est effectivement et automatiquement compensé par un emploi nouveau et donc un nouveau cotisant, ce qui n'est pas évident vu la stagnation du taux de chômage à 10% depuis près d'une décennie et le niveau d'incivisme des patrons quand il s'agit de déclarer leurs employés à la sécurité sociale, sans compter le volume du secteur informel.

Page 4



Personnes aux besoins spécifiques

Vers l'augmentation de la pension

La «souffrance» des personnes aux besoins spécifiques semble enfin interpeller le gouvernement. A en croire, la ministre de la Solidarité nationale, leur «maigre» pension sera probablement revue à la hausse à la faveur de l'amélioration de la situation financière du pays.



Par Sofiane Aït Mohamed

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem, a, en effet, fait part d'une éventuelle augmentation de la pension destinée à cette frange de la société après l'amélioration de la situation financière du pays. Dans une déclaration à la presse en marge de la visite de travail et d'inspection qu'elle a effectuée dans la wilaya de Boumerdès, Mme Meslem a précisé que dès sa nomination à la tête du ministère de la Solidarité nationale en 2014, elle a adressé une demande au ministère des Finances afin de revoir à la hausse la pension réservée aux personnes aux besoins spécifiques. Elle précisera toutefois que la crise économique que connaît le pays a fait retarder la

démarche. Le gouvernement, a assuré la ministre, accorde un intérêt particulier au soutien des catégories vulnérables en dépit de la crise économique. En plus de l'assistance financière, les personnes aux besoins spécifiques bénéficient de plusieurs autres avantages tels que la gratuité des transports et l'accès aux chaises roulantes, a-t-elle dit. Souvent, à l'occasion de la Journée des handicapés qui coïncide avec le 14 mars de chaque année, des actions en direction de ces personnes sont entreprises, mais force est de constater que les «manifestations» ne sont que périodiques, d'où l'appel récent de la ministre depuis Djelfa, à la solidarité avec les handicapés qui ne devrait pas se limiter aux occasions comme le mois sacré du Ramadhan. Avant-hier, depuis Boumerdès, Mme Meslem a appelé les opérateurs économiques et les

chefs d'entreprises à œuvrer à l'insertion de cette catégorie de personnes dans le marché du travail, reconnaissant qu'il n'y avait pas de statistiques précises sur le nombre de nécessiteux en Algérie en raison de l'absence d'une définition claire de la personne démunie, un aspect qui fait l'objet d'une réflexion de la part d'un groupe d'experts et de spécialistes. Evoquant l'action de solidarité durant le mois de Ramadhan, Mme Meslem l'a qualifiée de «succès», rappelant que près de 3 millions de colis alimentaires ont été distribués, soit environ la moitié du quota distribué l'année dernière, ce qui dénote la «générosité du gouvernement et non la hausse des familles nécessiteuses». Lors de cette visite, la ministre a procédé à la mise en service de l'annexe de Dar Errahma de la commune de Naciria en plus de l'inauguration du centre de

pédopsychiatrie pour handicapés mentaux à Thénia où elle a insisté sur la nécessité de réserver une classe spéciale pour les enfants autistes. La ministre a, par ailleurs, eu des entretiens avec nombre de présidents d'association et hommes d'affaires qui ont exprimé leur disponibilité à aider les personnes aux besoins spécifiques à accéder au marché du travail avant de visiter un restaurant de l'iftar dans la commune de Boumerdès et distribuer des fauteuils roulants. La prise en charge des personnes aux besoins spécifiques est en fait l'affaire de tous. Associations, collectivités locales et gouvernement, devraient travailler de concert pour un tant soit peu alléger les souffrances de ces personnes pour qu'elles se sentent «citoyennes à part entière».

S.A.M.

Recrutement dans l'Education

Plus de 148 000 candidats admis à l'examen écrit

Par Rachid Chihab

Reporté pour des raisons techniques, les résultats du concours de recrutement des enseignants ont été annoncés, hier, sur le site Web de l'Office national des examens et concours (Onec). En effet, Plus de 148 000 candidats au recrutement d'enseignants dans le secteur de l'Education nationale ont été retenus à l'examen écrit organisé dans le cadre du concours de recrutement de 28 000 enseignants, a indiqué, hier à Alger, un responsable du ministère de l'Education nationale. «148 689 candidats ont été admis sur un total de 677 856 ayant passé les examens. Les admis vont subir le concours oral les 2 et 3 juillet prochain», a précisé le conseiller de la ministre du secteur, Mohamed Chaïb Draâ Ethani, sur les ondes de la Radio natio-

nale.

Il a relevé aussi que 81 929 candidats qui avaient procédé à une première inscription au concours «ne se sont pas présentés le jour de l'examen, ce qui représente environ 12%» sur le total de postulants. Il a ajouté que les résultats définitifs de cette opération, qui va permettre le recrutement de 28 000 enseignants dans les trois paliers de l'éducation, seront affichés le 7 juillet.

Le même responsable a affirmé que l'opération «s'est déroulée dans la transparence et l'équité comme s'il s'agissait des épreuves du baccalauréat», promettant des conditions similaires durant l'étape du concours oral. Ce même responsable a mis également en évidence le souci de la tutelle de parvenir à un recrutement de «qualité». La publication de ces résultats a été largement commentée sur les réseaux sociaux.

Partagés entre satisfaction et méfiance, les internautes ont estimé que le nombre de postes dégagés ne va pas combler tout le déficit. La raison : des milliers d'enseignants ont déposé depuis janvier des dossiers de demande de départ anticipé à la retraite. Des demandes qui seront acceptées par le ministère de la tutelle. Ainsi, les établissements scolaires seront également contraints de recourir aux enseignants contractuels comme se fut le cas depuis des années. Une mesure qui crée chaque année des tensions, puisque les enseignants contractuels demandent à chaque concours une titularisation sans passer les épreuves. La chose que le gouvernement a promis de ne plus faire pour préserver la crédibilité de l'école algérienne. C'est le Premier ministre lui-même qui a fait cette annonce.

R. C.

Algérie-Turquie Création d'une société mixte spécialisée dans la sidérurgie

Une société mixte algéro-turque vient d'être créée en vertu d'un protocole signé hier à Bethioua (Oran) entre l'Entreprise portuaire d'Arzew (EPA) et la société turque de sidérurgie Tosialy.

Dénommée SPA Béthioua Port Minéralier, la société mixte, dotée d'un capital social de deux milliards de DA, devra, dès septembre prochain, entamer les travaux de réalisation d'installations et équipements de manutention portuaires de déchargement et chargement.

Il est prévu également la mise en place d'un système de transfert - un convoyeur long de 12,5 km - de minerai de fer, de ferraille et autres produits finis ou semi-finis entre le port de Béthioua et le complexe sidérurgique de Tosialy, basée à Bethioua, ainsi que les autres opérateurs de la zone d'activité de Béthioua, ont indiqué les responsables des deux parties dans leur présentation du projet. Le coût du projet est de l'ordre de 6 milliards de DA (60 millions usd). La nouvelle société mixte a été créée selon la règle des 51/49, dont 51% sont détenus par l'EPA et 49% par Tosialy.

Une fois réalisées, ces nouvelles installations pourront traiter quelque six millions de matière première par an et une capacité de déchargement de 50 000 tonnes par jour, ont ajouté les mêmes responsables, soulignant que le projet sera réalisé dans un délai de 12 mois et générera la création de 80 emplois directs.

Par ailleurs, le projet comprend également la construction au port d'Arzew d'un quai pouvant accueillir des navires à gros tonnage, de 150 000 tonnes notamment, nécessitant un important tirant d'eau.

Les responsables de la société mixte ont indiqué que le port d'Arzew ne peut, actuellement, recevoir que des navires de 20 000 et 30 000 tonnes à raison d'un navire par jour et la réception de navires de 150 000 tonnes permet de réaliser des économies importantes de l'ordre de 180 millions usd par an rien que pour le transport maritime des minerais et autres. Ce projet permettra d'optimiser la production d'acier de 6 millions de tonnes/an.

Par ailleurs, le wali d'Oran, qui a pris part à la cérémonie de signature des documents de création de cette société mixte, a annoncé qu'un nouveau terrain a été concédé à la société Tosialy pour la réalisation d'une nouvelle usine de sidérurgie, soulignant que le gouvernement algérien considère le projet comme un exemple de partenariat réussi.

«Le port d'Arzew avec la réalisation du nouveau quai et les autres installations deviendra le port algérien relié à un convoyeur pouvant décharger 50 000 tonnes de minerai par jour, ce qui placera l'Algérie comme l'un des pôles de la sidérurgie en Méditerranée, un domaine stratégique permettant d'acquérir plus d'indépendance économique», a souligné le wali d'Oran.

D'autre part, accompagné des responsables de la société Tosialy, le wali d'Oran s'est rendu au chantier de construction d'une nouvelle mosquée au quartier de Fillaoucen (ex-El Barki). La construction de ce lieu de culte est assurée à 100% par la société turque. Il sera livré avant la fin de l'année 2016. Un jardin est également prévu en face de cet édifice culturel.

R. N.

Chaînes TV exerçant de manière illégale

La dernière mise en demeure du ministère de la Communication

Aussitôt le cahier des charges adopté par l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav), le gouvernement passe à l'acte et met à exécution les menaces émises dernièrement par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, à l'adresse des chaînes de la télévision privées non agréées.



Par M. Ait Chabane

Le ministère de la Communication vient d'en émettre un dernier avertissement. Ce faisant, elles sont une quarantaine de chaînes privées offshore qui seront contraintes de fermer boutique à défaut de se conformer au cahier des charges fixé par l'Arav dont la composante a été tout récemment installée. Hormis les cinq chaînes privées agréées par les pouvoirs publics, en l'occurrence Echourouk TV, Ennahar TV, EL Djazaïria TV, Dzaïr TV et Hoggar TV, toutes les autres se mettront en écran noir. Ces chaînes de télévision exploitant un service de communication audiovisuel de «manière illégale» en Algérie, «en infraction des dispositions législatives et réglementaires applicables

en la matière», selon le réquisitoire du département de Hamid Grine, seront tout simplement démantelées. Par cette entreprise, le ministère de la Communication affirme avoir agi dans «le respect total de la législation et de la réglementation en vigueur et conformément aux missions et attributions qui lui sont dévolues, particulièrement celle relative à la régulation des activités de communication et celle relative à la promotion d'une information plurielle, responsable et objective». Tout en réitérant que toute activité de communication «doit être exercée sur le territoire national, dans le respect strict des dispositions législatives et réglementaires y afférentes et qu'il veillera, chaque fois qu'il est nécessaire, à l'application de la loi dans toute sa rigueur contre tout contreve-

nant», Hamid Grine a rappelé les dispositions de loi et les attributions légales de son département pour intervenir, gérer et organiser le secteur de la Communication dans toute sa diversité. Il s'agit du décret exécutif n°11-2016 qui attribue au ministre de la Communication la mission de veiller à la régulation des activités de communication, y compris celles liées aux médias électroniques (journaux, radio, télévision et sur Internet), de concert avec les entités de régulation. Il a aussi pour attribution de délivrer les autorisations d'exercice des activités de communication, y compris la presse électronique (journaux, télévision et radio) et de prévenir la concentration des titres et organes de presse de l'influence financière, politique ou idéologique en proposant les textes législatifs ou régle-

mentaires appropriés. Aussi se charge-t-il de promouvoir la diffusion d'une information plurielle, responsable et objective en développant une culture journalistique basée sur l'éthique et la déontologie professionnelle. En d'autres termes, c'est la fin d'une expérience qui n'aura pas trop duré, mais riches en enseignements pour cette multitude de chaînes de télévision privées. Depuis l'ouverture du champ audiovisuel devant la concurrence privée, plusieurs chaînes ont vu le jour, tolérées par le gouvernement malgré qu'elles sous-louent des satellites à partir de l'étranger pour diffuser leurs programmes. A présent, autant d'investissements seront partis en fumée, à moins de se conformer aux règles du jeu fixées par l'Arav. **M.A.C.**

Colonialisme français en Algérie Accord avec des historiens et chercheurs pour enregistrer les crimes

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a déclaré, lundi à Saïda, qu'un accord a été convenu avec des historiens et chercheurs pour enregistrer les crimes commis par le colonisateur français en Algérie depuis 1830. En visitant l'annexe du Musée régional des moudjahidine à Saïda, Tayeb Zitouni a souligné que le ministère des Moudjahidine a passé un accord avec des historiens et des chercheurs pour enregistrer et relater tous les crimes et la souffrance du peuple algérien depuis que le colonisateur français a mis le pied sur le sol national. Dans ce contexte, il a fait état de l'existence d'une cellule activant au niveau du ministère en collaboration avec le Centre des études et recherches sur le mouvement national et la guerre de Libération nationale et le Musée national pour la collecte de tous les actes et faits commis à l'encontre du peuple algérien de 1830 jusqu'à l'Indépendance. M. Zitouni a ajouté que l'archive en Algérie témoigne des crimes perpétrés par le colonisateur français qui sont «énormes» et de leurs effets et séquelles qui sont visibles sur le terrain, citant à titre d'exemple, les grands invalides de guerre de Libération nationale, les barbelés dressés par le colonisateur sur les frontières ouest et est et les guillotines. Il a également souligné que plus de 2 000 disparus ont été recensés durant la guerre de Libération dans les camps, les geôles et les centres de torture et de détention français. Le ministre a affirmé que son département ministériel dispose de preuves et de documents attestant de ce nombre de disparus. D'autre part, il a indiqué qu'une autre commission au niveau du ministère œuvre à réunir des hauts faits de la guerre de Libération nationale, de la résistance nationale, du mouvement national dans des ouvrages et des bandes audiovisuelles qui seront distribuées aux trois cycles scolaires.

R. H.

Menasra lors d'un Iftar collectif Le «changement doit se faire loin du chaos»

Le président du Front du renouveau, Abdelmadjid Menasra a réitéré lundi soir à Djelfa l'appel de son parti pour un changement pacifique et démocratique loin du chaos. Dans une allocution à l'issue d'un iftar collectif avec les militants et les cadres de son parti, M. Menasra a affirmé que le «changement doit se faire loin du chaos». Il a indiqué dans ce sens que pour son parti le changement «doit se faire pacifiquement et démocratiquement, car l'Algérie a besoin d'un tel changement sur le plan politique et même socio-économique».

M. Menasra a ajouté dans ce contexte que le «changement doit intervenir par les Algériens et par leur volonté exprimée à travers les urnes». Soulignant le rejet de son parti de toute restriction des libertés, il a estimé que «c'est de la crédulité politique que d'ouvrir plusieurs fronts à la fois», citant «des restrictions sur les journalistes et l'action syndicale». **T. A.**

Suppression de la condition de 4% pour la participation aux élections

Vers un oui du FLN ?

Par Nacera Bechar

Le Front de libération nationale étonne encore une fois avec ses sorties inattendues. Cette fois c'est au niveau de l'Assemblée populaire nationale que le parti décide de se mettre du côté de l'opposition pour la suppression de l'obligation d'obtenir 4% des suffrages exprimés lors des précédentes élections pour la validation des listes. Alors que lors de la séance des débats, la majorité des députés du vieux parti ont défendu cette proposition contenue dans le projet de loi portant Code électoral.

Il y a deux jours, ces députés parlaient de partis «parasitaires, occasionnels, achat des voix et nettoyage de la scène politique». Il y a même des députés du FLN qui ont demandé le «retrait d'agrè-

ment pour les partis qui n'obtiennent pas 4% des élections». A ce propos, on peut se rappeler de deux interventions. Le député du FLN, Baha Eddine Tliba avait qualifié, les articles 73 et 94 d'un «nouvel acquis et il permettra selon lui de nettoyer la scène politique des parasitaires et des partis occasionnels qui se manifestent chaque cinq ans». Il est question selon lui, de mettre un terme au business politique. Il a critiqué la polémique créée par l'opposition à ce sujet. Le député, Mahjoub Bedda avait plaidé pour «le retrait d'agrément pour les partis qui n'obtiennent pas le seuil de 4%»,

Mais voilà que le vieux parti change de discours et arrive à un compromis avec le parti de Abdellah Djabbah représenté par huit députés à l'Assemblée.

S'agit-il d'un changement de position en un temps record sur les intentions du FLN ? Le parti avait été accusé lors de débat autour de texte de Code électoral qu'il était le seul bénéficiaire de la disposition de 4%. Donc, on ne sait pas si le parti veut soigner son image et montré qu'il n'a pas besoin d'écarter des partis pour remporter une élection. D'autre part, on ne sait pas si la décision du FLN fait suite au fait que 10 formations politiques avaient menacé de se retirer de l'initiative lancée par le FLN portant construction d'un front de soutien du président Bouteflika.

Au sein de la commission des affaires juridiques, le groupe parlementaire du FLN mène un vrai forcing. En tout, 18 amendements ont été proposés, dont ceux du FLN concernant l'obliga-

tion d'obtenir 4% des suffrages exprimés lors des élections législatives précédentes dans la circonscription électorale pour la validation d'une liste électorale selon le président de la commission des affaires juridiques, Amar Djilali qui a tenu hier un point de presse à l'APN.

Il est à noter qu'en tout, 96 amendements ont été proposés concernant le projet de Code électoral. A cet effet, la commission des affaires juridiques de l'APN a continué hier ses travaux dans la journée et une séance est programmée en soirée en attendant la séance de vote, jeudi prochain.

Par ailleurs, le FLN ne recule pas sur l'article 94 relatif au taux d'admission à la répartition des sièges qui était de 5% en 2012 pour le Parlement et de 7% pour les APC. Le vieux parti défend

d'élever ce taux pour le Parlement à 7%. Ainsi, comprendre si des partis réalisent un taux inférieur, ils n'accéderont pas à l'APN ou aux APC», une proposition qui pourrait pénaliser plusieurs partis, mais rien n'est encore joué.

Il faut dire qu'en cas de suppression de l'article 73 portant l'obligation de 4%, les prochaines législatives et élections locales verront une participation record des partis, dont ceux créés après 2012, et qui n'ont pas participé aux précédentes élections, à l'instar du parti de Talaiou Houriyat de l'ex-chef de gouvernement, Ali Benflis ou le cas du Rassemblement pour la démocratie et la culture qui avait boycotté les législatives du 10 mai 2012.

N.B.

Réforme de l'âge du départ à la retraite

Les non-dits du bras de fer

Sur le dossier des retraites, tout donne raison au gouvernement : la situation budgétaire, l'état de la CNR et les enjeux d'avenir. Avec une petite faille tout de même...



Par Nabil Benali

A lors que l'Ugta et le gouvernement peaufinent un texte qui risque d'être promulgué par ordonnance présidentielle, les syndicats autonomes semblent mener un combat d'arrière-garde pour un acquis qu'il n'est plus possible de maintenir. En effet, il ne faut pas oublier que la retraite anticipée à laquelle s'accrochent les syndicats autonomes a été créée pour libérer des milliers de postes et donner l'illusion de création de nouveaux emplois dans le pays. Dans le contexte d'un chômage à 30% à la fin des années 1990, cette réforme décidée par le gouvernement Ouyahia selon certains, exigée par le FMI selon d'autres, avait séduit de nombreux salariés, surtout les fonctionnaires, qui cumulaient suffisamment d'années d'expérience pour pouvoir en bénéficier. C'est ainsi que la restructuration de la Fonction publique, en d'autres termes un licenciement massif, a pu se faire de manière douce, en assurant à la fois un revenu aux fonctionnaires admis à la retraite et une

marge de manœuvre à l'Etat pour recruter selon ses besoins, sans avoir à gérer des effectifs pléthoriques là où il n'en a pas besoin. Aujourd'hui, le pays n'est plus dans les mêmes conditions. Ce système pouvait fonctionner tant que l'Etat avait les caisses pleines, surtout grâce au FFR qui pouvait servir à amortir les déficits, mais n'avait aucun espoir de viabilité au temps des ressources rares. Et cela, même si chaque départ à la retraite est effectivement et automatiquement compensé par un emploi nouveau et donc un nouveau cotisant, ce qui n'est pas évident vu la stagnation du taux de chômage à 10% depuis près d'une décennie et le niveau d'incivisme des patrons quand il s'agit de déclarer leurs employés à la sécurité sociale, sans compter le volume du secteur informel. De plus, la retraite anticipée était une aubaine pour les patrons privés qui pouvaient ainsi recruter des retraités à la compétence avérée (parfois les leurs) sans la moindre charge patronale, puisque tout était payé par l'Etat. On ne pouvait alors parler de création d'emploi, but ultime de tout le dispositif.

Même dans la théorie et dans des conditions idéales de mises en œuvre, on doute que le système dans lequel s'est mise en place la retraite anticipée ait pu avoir de l'avenir. Dans le modèle de la protection sociale par répartition, chaque employé est censé cotiser pour son propre avenir d'abord, pour les autres s'il en reste et, exponentiellement, cela posera toujours un problème pour garantir la pérennité du système aux générations à venir. Telle est d'ailleurs la thèse des libéraux, surtout aux Etats-Unis où la tradition, malgré l'Obama Care, réside dans la retraite par capitalisation où chaque employé cotise pour lui-même et seulement pour lui-même, ce qui garantit d'avance aux sociétés d'assurance privées l'argent servant à rémunérer les pensions de retraite. Cela renvoie au vieux clivage entre les deux systèmes de retraite existant dans le monde, la répartition et la capitalisation. Le premier trouvant son origine dans la pensée socialiste, l'autre dans le capitalisme. Le premier ne fonctionne que si l'Etat s'en mêle constamment pour lui garantir son équilibre financier, mais au

moins tous les salariés seront ainsi protégés. Le second ne coûte absolument rien à l'Etat, mais c'est la règle du chacun pour soi, encore que l'Etat est soi-disant tenu de contrôler les compagnies d'assurances qui ont pas mal joué à la finance-casino avec l'argent des retraités à travers les fonds de pension.

Les hauts fonctionnaires épargnés ?

Lorsque l'Etat, faute d'argent, abandonne la retraite anticipée, il n'abandonne pas pour autant son modèle hérité du socialisme, mais ne fait que s'adapter à la nouvelle donne budgétaire. Cette fin de l'assistanat par le rétablissement de la retraite à 60 ans que dénoncent les syndicats autonomes et pour laquelle ils menacent de faire une grève à la rentrée sociale en septembre, n'était-elle pas finalement une bonne chose ? D'une part, elle apparaît comme la seule solution pour protéger la CNR d'un déséquilibre qu'elle ne saurait se permettre. D'autre part, elle met fin à une politique dont l'efficacité n'a pas été prouvée en matière de création d'emplois, tout en faisant supporter à la collectivité des coûts conséquents, dont le plus injuste est celui dont profitent les patrons privés avec de l'argent public.

Encore que le gouvernement n'entend pas tout rayer d'un trait de crayon. Selon quelques indiscretions, le projet de loi sur la retraite sur lequel travaille les commissions issues de la Tripartite, sera promulgué par ordonnance présidentielle et l'on sait que le Président Bouteflika, tenant à son prestige n'a pas l'habitude de signer les textes impopulaires. Ce qui confirme aussi d'autres informations faisant état de dispositions particulières pouvait ramener l'âge du départ à la retraite à moins de 60 ans. On parle du seuil de 58 ans pour certains emplois disponibles, à 55 pour les femmes dans certains emplois, voire pour certaines fonctions dans les wilayas du Sud.

Une seule inconnue demeure, dans ce contexte où le gouvernement se dit obligé de revoir certains «acquis» des salariés, c'est de savoir si l'on aura le courage de toucher à la disposition concernant les hautes fonctions. Celle-ci précise qu'un parcours de 10 ans dans les hautes fonctions de l'Etat garantit à leurs titulaires l'accès à la retraite. La question est totalement évacuée du débat public comme si la réforme de la CNR ne concerne que les petits fonctionnaires. Pourtant, le bon sens, l'exemplarité et l'obligation du partage des sacrifices entre tous les Algériens recommandent que cette disposition soit revue, on pourrait par exemple la ramener à 15 ans. Du moins, si le gouvernement Sellal veut donner tout son crédit à la réforme des retraites et désamorcer ainsi les contestations à venir.

N.B.

Numéro vert 30-05 de l'Anem

Plus de 13 000 appels en cinq mois

Plus de 13 000 appels ont été recensés à travers le numéro vert (30-05) de l'Agence nationale de l'emploi (Anem) durant les cinq premiers mois de l'année en cours, a indiqué, hier à Alger, le directeur général de l'Agence, Mohamed Tahar Challal.

En plus de ces appels, l'agence a enregistré 1 985 requêtes liées à l'emploi par la cellule d'écoute à travers différents courriers, notamment électronique, durant la même période de réfé-

rence, a précisé M. Challal dans un exposé présenté lors de la visite d'inspection du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, à cette agence.

Parmi ces requêtes, 68% sont des demandes d'emploi, 14% sont des réclamations, 7% sont des demandes d'information et 1% porte sur des offres d'emploi, a-t-il ajouté.

L'Anem avait lancé un centre d'appel avec un numéro vert 30 05 qui est géré par une équipe

professionnelle composée de conseillers d'emploi et renforcée par une cellule d'écoute pour accueillir, écouter, informer les demandeurs d'emploi et les employeurs, rappelle-t-on.

Par ailleurs, M. Challal a fait savoir que dans le cadre des mesures d'accompagnement aux demandeurs d'emploi, l'agence a organisé 1 889 ateliers pour la rédaction de CV et d'entretien d'embauche, qui ont enregistré 22 089 participants de toutes les catégories de demandeurs d'em-

ploi.

Le même responsable a relevé que 171 ateliers similaires ont été animés par les agences des wilayas du Sud pour 2 022 participants.

A cette occasion, M. El Ghazi a appelé les responsables l'Anem à engager une action d'insertion des jeunes qui travaillent dans l'informel, déplorant le manque de données statistiques sur le nombre des travailleurs activant dans l'informel.

M. El Ghazi a également insis-

té sur la transparence dans le traitement des dossiers en matière de l'offre et de la demande, rappelant les moyens dont dispose l'Anem dans le domaine de la technologie.

Le ministre a également mis l'accent sur les actions de modernisation et l'ouverture d'agences locales de l'Anem pour faire connaître la situation de l'emploi, notamment dans le cadre des politiques de proximité en direction des jeunes.

H. T.

Selon un rapport de la Commission Ksentini

Les violences à l'égard des femmes persistent

Les différentes initiatives prises par le gouvernement pour lutter contre les violences à l'égard des femmes n'ont pu mettre un terme à ce fléau qui continue à «perdurer» et à s'«intensifier», a indiqué la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cncppdh) dans son rapport annuel.



« **M**algré les différentes initiatives gouvernementales et de la société pour lutter contre les violences faites aux femmes, ce fléau continue de perdurer et de s'intensifier comme le démontrent les chiffres et statistiques de l'année 2015 », lit-on dans le rapport dont l'APS a obtenu une copie.

La commission fait état, à ce propos, de l'augmentation des violences par rapport à l'année 2014 qui a enregistré 6 983 contre 9 663 cas en 2015, signale-t-on.

Le rapport relève, dans ce sens, que «9 663 cas de femmes ont été enregistrés par les services de la Sûreté nationale, dont

6 891 cas de violences physiques, suivis de mauvais traitements avec 2 333 cas, les violences sexuelles avec 282 cas dont 10 cas d'inceste, 119 cas de harcèlement sexuel, 34 cas ont été victimes d'homicides et enfin, quatre cas de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort».

Concernant la situation familiale des victimes, la Commission rapporte que sur les «9 663 cas enregistrés par la Dgsn, 5 423 cas sont des femmes mariées, 2 549 victimes sont célibataires, 1 051 cas sont des femmes divorcées et 575 cas sont des femmes veuves».

Cependant, selon la Cncppdh, ce type de violence demeure, dans la sphère privée,

«largement invisible», estimant que les raisons de ce faible taux de signalement sont multiples.

Il s'agit, entre autres, des contraintes socioculturelles qui contribuent «grandement» à dissuader les femmes, note le rapport de la Cncppdh, de signaler les violences à leur rencontre, en particulier celles se produisant au sein du foyer.

Autre raison du non signalement des violences est la méconnaissance des victimes de leurs droits à la protection et à des voies de recours en vertu de la législation en vigueur.

La Cncppdh pour une loi

d'indemnisation du préjudice

Pour ce faire, la commission de Farouk Ksentini recommande, notamment l'élargissement de la notion de violences conjugales aux termes de violences domestiques, l'adoption d'une loi-cadre permettant de traiter des spécificités du problème des violences à l'égard des femmes.

Une loi qui accorde une indemnisation, une réparation du préjudice, un accompagnement et une assistance appropriées, explique le rapport.

La Cncppdh recommande également, d'introduire une définition du viol et d'assouplir les conditions de qualification, d'envisager des ordonnances judiciaires d'éloignement du domicile familial en cas de violence et d'abroger l'article 326 du Code pénal qui permet à l'auteur d'un viol d'échapper aux poursuites s'il épouse sa victime.

Par ailleurs, la Cncppdh «prend acte des initiatives prises par les gouvernements tout au long de l'année 2015, dans le but de promouvoir les droits de la femme et de lutter contre le phénomène de la violence faite aux femmes, qui prend une ampleur inquiétante dans la société algérienne».

La Commission souligne en particulier l'introduction pour la première fois dans la législation algérienne de la «notion de violences conjugales et de sa criminalisation» et de la création du «fonds de pension alimentaire pour les femmes divorcées ayant des enfants à charge».

Ella relève aussi l'organisation par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs d'un colloque national au profit des Mourchidates, sous le thème «la violence domestique et les moyens de traitement et de prévention», en décembre 2014.

La commission a ajouté aussi que les mesures prises durant l'année 2015 en faveur de la protection et de la promotion des droits de la femme démontrent l'«intérêt» de l'Algérie de «se conformer» à ses engagements internationaux et régionaux.

Ces mesures démontrent également la lutte de l'Algérie contre «les discriminations et les tabous qui demeurent encore enracinés dans notre société», relève la Cncppdh.

R. A.

Loi sur la protection de l'enfance

Un «acquis certain»

La loi sur la protection de l'enfance constitue un «acquis certain» pour l'enfant, a estimé la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cncppdh) dans son rapport annuel 2015, recommandant, à ce titre, l'élaboration d'une loi cadre sur la promotion et la protection des droits de l'enfant.

«Cette loi constitue un acquis certain pour l'enfant du fait qu'elle repose sur des principes qui jettent les bases d'une stratégie sur la protection de l'enfance, dont la famille est considérée comme l'environnement naturel et propice», souligne la Cncppdh dans son rapport.

La loi en question, qui compte 150 articles répartis sur six titres, est intervenue, souligne la commission présidée par Me Farouk Ksentini, dans un contexte marqué par les multiples assassinats et raptos dont ont été victimes des enfants.

«La loi constitue en elle-même une avancée substantielle en ce qu'elle a permis de rattraper un retard de 20 ans en apportant un grand nombre de réponses sur les

plans de la protection judiciaire et de la protection sociale» de l'enfant, peut-on lire dans le rapport.

La Cncppdh note que «nonobstant les avancées et les innovations induites par la loi 15-12 du 15 juillet 2015, l'examen du cadre qu'elle a défini suscite un certain nombre d'observations et de réserves».

Elle regrette, à cet effet, que «de nombreux acteurs nationaux en charge de la promotion et de la protection de droits de l'enfant, dont la Cncppdh et un grand nombre parmi les acteurs non institutionnels, n'ont pas été associés, ni consultés lors de l'élaboration de la nouvelle loi».

Pour la Cncppdh, «la contribution de ces acteurs dans ce cadre était requise, voire nécessaire», estimant qu'elle «aurait permis d'éviter les nombreuses critiques et incohérences formulées par ces acteurs».

Elle note, à ce propos, que «la nouvelle loi n'a pas pris en charge de nombreux volets d'importance certaine, tels que la situation des enfants nés sous x, les enfants handicapés, le travail des enfants, les enfants en rapport avec la toxi-

comanie et la cybercriminalité».

La Cncppdh estime aussi que la nouvelle loi sur la protection de l'enfance «n'a pas accordé de larges prérogatives au délégué à la protection de l'enfance, ce qui semble en décalage avec l'ambition annoncée et souhaitée par les différents acteurs, notamment non institutionnels de disposer d'un organe doté de larges prérogatives».

Selon la Cncppdh, «les démarches qui ressortent de l'accomplissement, par le délégué national, des missions qui lui échoient, semblent davantage empreintes de bureaucratie».

Dans ses recommandations, la Commission propose l'élaboration d'une loi cadre sur la promotion et la protection des droits de l'enfant où «sera intégré le dispositif consacré par la loi sur la protection de l'enfant».

Elle suggère aussi de «compléter les prérogatives du délégué national en confiant, entre autres, le rôle de coordinateur des activités devant échoir aux acteurs institutionnels et non institutionnels intervenant dans la protection et la promotion des droits de l'enfant et,



également, la mission de veille en matière de mise en oeuvre des normes et standards internationaux».

Sur un autre registre et s'agissant de l'ordonnance 15-02 portant amendement du code de la procédure pénale, la Cncppdh s'est dit «intéressée» à la question de la détention préventive pour noter que «le recours à la détention préventive fait échec même à un principe consacré qui est la présomption d'innocence».

Pour la Cncppdh, «la détention préalable inflige un mal réel, une véritable souffrance à un homme qui, non seulement n'est pas répu-

té coupable, mais qui peut être innocent et le frappe sans qu'une réparation ultérieure ne soit possible, dans sa réputation, dans ses moyens d'existence, dans sa personne».

A propos de la dépenalisation de l'acte de gestion, contenue dans la dernière révision du code de procédure pénale, le rapport estime que cette action «est une avancée considérable vers la libération des initiateurs et la protection des gestionnaires pour leur permettre de s'impliquer davantage dans l'oeuvre de renouveau de l'économie nationale porteuse de croissance».

H. A.



Prix du pétrole

Le Brent remonte à plus de 48 dollars à Londres

Les cours du pétrole ont enregistré une hausse hier à Londres, bénéficiant de menaces de grèves dans l'industrie pétrolière et gazière norvégienne à compter de ce week-end, ce qui pourrait affecter la production du premier fournisseur de produits pétroliers européens.



Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 48,48 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 1,32 dollar par rapport à la clôture de lundi.

Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance gagnait 1,34 dollar à 47,67 dollars.

Les cours du Brent et du WTI ont débuté la semaine dans le rouge, toujours lestés par l'appréciation du dollar ainsi que par des informations selon lesquelles la reprise de la production nigérienne, perturbée depuis plusieurs mois par des interruptions non planifiées de production, se confirmait. «La pression à la vente (de lundi) a été entraînée par des informations selon lesquelles la produc-

tion pétrolière au Nigeria avait atteint 1,9 million de barils par jour après l'achèvement de travaux de réparation», relevaient les analystes de Commerzbank.

Or, selon ces derniers, la production du premier producteur africain d'or noir était tombée pour un temps à moins d'un million de barils par jour en raison des nombreuses attaques sur des installations pétrolières perpétrées depuis le début de l'année par des groupes rebelles, en particulier les Vengeurs du Delta du Niger (NDA).

Mais ce facteur baissier a bientôt été contrebalancé par des menaces d'interruptions de production en Norvège, où «il y a des menaces de grève dans l'industrie pétrolière et gazière à partir de ce week-end», ajoutaient les experts de Commerzbank.

Ces derniers précisait que d'après des sources syndicales,

sept champs pétroliers et gaziers norvégiens étaient concernés.

«Les choses semblent s'être calmées au Nigeria mais le long week-end à venir (en raison d'un jour férié lundi aux Etats-Unis pour la fête nationale, Ndlr) verra le risque du début d'une grève des travailleurs (sur le secteur pétrolier) en Norvège si les négociations salariales échouent vendredi», détaillait Olivier Jakob, analyste chez Petromatrix.

Dans ce contexte, les incertitudes économiques et politiques entraînées par le vote jeudi des Britanniques en faveur d'une sortie de l'Union européenne (UE), appelée «Brexit» (pour «British Exit»), semblaient passer au second plan. De l'avis général des analystes, les effets à long terme du Brexit sur les cours pétroliers devraient de toute façon rester marginaux dans un marché en voie de rééquilibrage et bénéficiant de fondamentaux de l'offre et de la demande haussiers. «Le pétrole brut n'a pas évité une correction due au Brexit (ces derniers jours, Ndlr), mais nous considérons qu'il a plutôt bien résisté en comparaison de l'effondrement des marchés actions et du bond du dollar», notait ainsi M. Jakob.

De même, les analystes de Commerzbank estimaient que les conséquences du Brexit sur la demande de pétrole devraient être limitées, même s'il est possible que les investisseurs spéculatifs vont se débarrasser de leurs positions longues nettes (qui signifient que les investisseurs sont en position acheteuse, Ndlr) sur le Brent en raison de l'incertitude suivant le vote britannique et exercer ainsi une pression à la baisse sur les cours.

Bilal L.

Région sud-est du pays

Plus de 4 200 employeurs actifs affiliés à la Cacobatph

Le nombre d'employeurs actifs affiliés à la Caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des Travaux publics et de l'hydraulique (Cacobatph) a atteint les 4 262 dans la région sud-est du pays, a-t-on appris mardi auprès des responsables de l'antenne régionale de cet organisme à Ouargla.

Ces employeurs représentent différentes entreprises, publiques et privées, exerçant dans les secteurs du BTPH, sur le territoire des wilayas d'Ouargla (2 043 employeurs), El-Oued (1 248), Tamanrasset (501) et Illizi (470), a précisé le directeur de l'antenne régionale basée à Ouargla, Fayçal Rahmani.

Concernant les prestations liées aux congés payés, l'antenne régionale de la Cacobatph, qui coiffe les wilayas de Ouargla, El-Oued, Illizi et de Tamanrasset, a versé, durant l'année écoulée, un montant global estimé à plus de 650 000 DA pour l'indemnisation de 468 travailleurs déclarés à la Caisse, a-t-il fait savoir.

L'opération a concerné notamment le remboursement des arrêts de travail en faveur des travailleurs issus des entreprises activant dans le territoire des wilayas de Ouargla et d'El

Oued, en raison de violentes tempêtes de sable, a-t-il expliqué.

M. Rahmani a indiqué, en outre, que la nouvelle procédure relative au remboursement des arrêts de travail dus à la canicule, appliquée depuis le début du mois courant, est un acquis pour les travailleurs, surtout dans le Grand Sud.

La nouvelle procédure de prise en charge du remboursement des arrêts de travail dus aux grandes chaleurs permettra de répondre aux attentes de la totalité des travailleurs relevant dans les secteurs du BTPH à travers les wilayas du Sud pays, où la température, durant la période estivale, atteint parfois des pics de 45 à 48° Celsius ou plus.

La Cacobatph s'emploie à appliquer cette procédure dédiée à rembourser les arrêts de travail causés par les grandes chaleurs, en coordination avec l'Office national de météorologie (ONM), afin d'obtenir des relevés précis et officiels sur la situation de canicule, selon le même responsable.

Pour consolider les canaux de communication, elle a procédé récemment au lancement d'un centre d'appels centralisé (021 470 470), pour répondre aux préoccupations, réclama-

tions et suggestions des employeurs actifs affiliés à la Caisse et pour informer le grand public.

Dans le même sillage, M. Rahmani a signalé que la majorité des déclarations des employeurs affiliés à l'antenne régionale de la Cacobatph sont effectuées actuellement à distance via le service télé-déclaration.

Dans le but d'assurer un meilleur service aux employeurs, en matière de déclaration à distance de leurs travailleurs via téléphone mobile ou tablette, la Caisse met à leur disposition un nouveau service «friendly» qui offre un accès direct et rapide au portail de la caisse «Tasrihatcom». Une série d'actions de sensibilisation, dont des conférences, ont été organisées par l'antenne régionale à Ouargla pour mettre en exergue les principales missions de cette Caisse. Il s'agit, entre autres missions, d'assurer la gestion des congés payés et du chômage-intempéries, dont bénéficient les travailleurs relevant des secteurs du BTPH, ainsi que de procéder à l'immatriculation des bénéficiaires et de leurs employeurs et d'assurer le recouvrement des cotisations prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Reda A.

Matériaux de construction Baisse de la facture d'importation, hausse des quantités

La facture d'importation des matériaux de construction s'est chiffrée à 965,62 millions de dollars durant les cinq premiers mois de 2016, contre 1,12 milliard de dollars à la même période de 2015, en baisse de 14,24%, a appris l'APS auprès des Douanes.

Les quantités importées (ciment, fer et acier, bois et produits en céramique) ont par contre grimpé pour s'établir à 4,9 millions de tonnes (mt) contre 4,61 mt, en hausse de 6,24%, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).

Par catégorie de produits, les quantités importées des ciments et des bois et dérivés ont augmenté alors que les quantités des produits en céramique et du fer et acier ont reculé.

Les ciments (non pulvérisé, portland, alumineux, hydraulique...) ont été importés pour un montant de 193,65 millions usd contre près de 200 millions usd (-3,16%).

Les quantités importées ont augmenté passant à 3,08 mt contre 2,7 mt (+14%).

Quant à la facture d'importation de fer et d'acier, elle a enregistré une baisse à 435,26 millions usd contre 616 millions usd (-29,34%).

Les quantités importées ont également baissé pour atteindre 1,07 mt contre 1,25 mt (-14,64%).

Concernant le bois destiné à la construction et ses dérivés, sa facture d'importation a augmenté à 312,08 millions usd contre 286,78 millions usd (+8,83%).

La quantité importée a également progressé à 724,278 t contre 629.120 t (+15,13%).

La facture d'importation des produits en céramique (briques, dalles, carreaux et autres articles similaires) a grimpé de 6,26% passant à 24,61 millions usd contre 23,16 millions usd, mais avec des quantités importées en légère baisse à 25.448 t contre 25.822 t (-1,45%).

La baisse de la facture d'importation des matériaux de construction s'explique notamment par un recul de leurs cours mondiaux ainsi que par l'instauration du régime des licences d'importation pour le ciment à portland gris et pour le fer et acier.

Les prix moyens à l'importation par l'Algérie des ciments, à titre d'exemple, ont baissé de près de 21% sur le 1^{er} trimestre 2016. En outre, l'importation du ciment à portland gris est soumise au régime des licences depuis le 1^{er} janvier 2016: Le contingent de ce produit a été fixé à 1,5 million de tonnes pour l'année en cours. Quant au contingent quantitatif du rond à béton (fer et acier), il a été fixé à 2 millions de tonnes pour 2016. En 2015, la facture d'importation des matériaux de construction avait baissé à 2,54 milliards usd contre 3,35 milliards usd en 2014, (-24,1%).

R. E.

Ramadhan à Oran

Le commerce des mets préparés en vogue

Le commerce des mets préparés est en vogue à Oran. Autrefois inexistant durant le mois de Ramadhan, ce créneau s'affirme aujourd'hui et trouve acquéreurs.



Contrairement aux habitudes constatées en ce mois de carême, certaines familles se détournent des plats-maison et n'hésitent pas à acquérir des mets pour garnir leurs tables d'iftar, auprès de vendeurs de "temps modernes".

La condition sociale est souvent invoquée pour expliquer un tel penchant, comme pour certaines femmes travailleuses qui cherchent à se délivrer, à contre cœur parfois, de tâches ménagères "contraignantes".

Autre temps autres mœurs : l'achat de plats préparés ne se limite désormais plus aux gâteaux traditionnels dont Qalb Ellouz, Chamia, Ktaif, Baklawa, mais englobe aussi les soupes (Hrira et Chorba), "Tadjine zitoune", "Methaouem" et autres plats prisés en ce mois sacré.

Une aubaine pour tous

Collecte de sang durant le Ramadhan

50 camions mobilisés

L'Agence nationale du sang (ANS) a lancé une campagne de collecte de dons de sang durant le mois de Ramadhan en mobilisant 50 camions afin de mener à bien cette opération, a appris l'APS auprès de la direction de l'ANS.

Organisée chaque année par l'ANS en collaboration le ministère des Affaires religieuses et des wakfs durant le mois sacré, cette campagne de collecte de dons de sang vise à répondre aux besoins des services des urgences, gynécologie, pédiatrie et chirurgie en plus des maladies du sang telles que la thalassémie et l'hémophilie.

Pour ce qui est de la wilaya d'Alger, la direction de la santé a consacré 10 camions de collecte de sang placés près des mosquées et qui drainent entre 30 et 40 donneurs/jour, a constaté l'APS dans certains quartiers.

Rencontré devant la mosquée El-Falah à Dar el-Imam (Mohammadia) Mohamed, 24 ans a confié avoir pris l'habitude de faire don de son sang tant durant les campagnes de sensibilisation que par nécessité afin de répondre

Nombre de restaurateurs "avertis" saisissent l'aubaine et se convertissent en locaux de vente de plats préparés "spécial ramadhan" proposant des gammes variées de soupes, de salades et autres mets, gâteaux et desserts.

Peu avant l'iftar, une affluente de personnes venues faire tels achats est constatée dans ces restaurants "branchés" dont un qui s'est découvert une nouvelle vocation à Bir El Djir, à l'Est d'Oran.

Une directrice d'une entreprise nationale et mère de quatre enfants, Mme Hawae, la quarantaine, confie qu'elle a recours, par moments et faute de temps, à acheter des plats préparés auprès de ce restaurant, estimant que "cela n'est pas contraire à la règle".

"Je suis une femme active dont le travail prend parfois toute une journée ne me permettant pas de préparer des plats à la maison", a-t-elle avoué.

Farid, cadre dans une banque, la trentaine vivant à Oran loin de sa famille établie à Alger, trouve qu'il n'a pas d'autres alternatives que de recourir au repas à emporter ou parfois de s'attabler dans ce restaurant pour "sentir" l'ambiance familiale qui lui manque tant. Souad reconnaît, pour sa part, ne pas connaître grande chose dans l'art culinaire. Nouvellement mariée, elle n'entend pas priver son mari de la saveur du ramadhan, dit-elle avec l'espoir d'apprendre à cuisiner pour pouvoir préparer ses propres plats en prévision du ramadhan de l'année prochaine.

Les plats de Chorba et Hrira sont cédés à des prix variant entre 250 et 300 DA l'un. Le "Tadjine hlou" (plat de viande sucrée), "Methaouem" et autres mets sont cédés dans une fourchette oscillant entre 300 et 400 DA.

Arguant "soutenir" financièrement leurs maris, des femmes proposent leurs services

culinaires à d'autres, des travailleuses surtout. Une femme au foyer de hai "USTO", Djamilia, a entrepris cette expérience l'an dernier en préparant pour d'autres des gammes variées de pain et de Chorba, qui procure des rentrées supplémentaires au budget familial. Jugeant cette entreprise porteuse, elle s'est lancée dans d'autres variétés de plats à la demande de ses clientes, en majorité des voisines.

Pour une bonne organisation de cette opération, elle prend les commandes au préalable auprès de ses clientes potentielles, a-t-elle confié, indiquant qu'elle prépare actuellement des plats cuisinés pour plus de 25 familles par jour. Un nombre qu'elle trouve aisé à satisfaire partant de son expérience comme cuisinière lors de fêtes nuptiales.

Des annonces sont par ailleurs publiées sur les réseaux sociaux invitant à faire commande de plats préparés et de gâteaux à Oran. Des femmes expertes en art culinaire (plats traditionnels ou modernes) y affichent leurs numéros de téléphone.

Le «prêt-à-manger» n'a pas que des adeptes

Si certaines femmes voient d'un bon œil l'achat de mets préparés, d'autres, plus nombreuses, trouvent que cette pratique n'a pas de charme en plus de ce qu'elle comporte comme risques.

Les plats-maison sont plus sains, soutiennent-elles, semant le doute sur la préparation des plats proposés à la vente.

Pour Karima, qui refuse catégoriquement le fait de recourir au service des restaurants, la qualité des ingrédients rentrant dans la préparation des mets mis en vente est "discutable", allant jusqu'à douter des produits utilisés.

"Je préfère préparer à mes enfants un seul plat même léger que le leur acheter", a-t-elle souligné.

Rafik, un étudiant universitaire en 5ème année, estime qu'il ne faut pas faire totalement confiance aux plats préparés ailleurs qui peuvent provoquer des intoxications alimentaires surtout en saison estivale, citant, entre autres soupçons, la préparation avec de l'huile utilisée plusieurs fois, le non respect des règles d'hygiène et de conservation des produits alimentaires. **R. N.**

aux appels urgents des malades.

Toujours dans le même quartier, parmi les donneurs qui attendaient leur tour, le jeune Zakariah, âgé d'à peine 23 ans, a indiqué ressentir une profonde satisfaction à chaque fois qu'il fait don de son sang notamment durant le mois de Ramadhan, synonyme d'actions de bienfaisance.

Entre 30 et 40 poches de sang sont collectées par jour, a fait savoir Souad Rezki, assistante paramédicale au centre de transfusion sanguine qualifiant cette quantité de suffisante à condition que l'opération se poursuive de manière régulière.

A proximité de la mosquée Draa près du CHU de Béni Messous, le chef de service hématologie, le Pr Nikal a précisé que le camion de l'hôpital avait pour cible cette année les personnes qui viennent accomplir leur prière dans les mosquées de Béni Messous, Draria, Bouzaréah et Ain Benian où 30 à 40 poches de sang sont collectées par jour outre des citoyens qui se rendent directement à l'hôpital à cet effet.

Le président de la Fédération

nationale des donneurs de sang, Kadour Gharbi a appelé les citoyens âgés entre 18 et 65 ans jouissant d'une bonne santé de se rapprocher des camions afin de faire don de leur sang et sauver

des vies. Le nombre de donneurs a bondi de 6% en 2015 par rapport à 2014, a-t-il fait rappelé affirmant que l'Algérie avait dépassé la moyenne recommandée par l'OMS (10 donneurs pour 1.000 habitants)

atteignant 13,6 donneurs pour 1.000 habitants. L'Algérie occupe la première place dans le Monde arabe et en Afrique en termes de nombre de donneurs.

Reda A.

Durant la dernière semaine de Ramadhan à Tizi Ouzou

Plus de 70 artistes attendus dans 14 daïras

Plus de 73 artistes s'introduiront durant la dernière semaine du Ramadhan devant le public à travers 14 daïras de la wilaya de Tizi Ouzou, a-t-on appris lundi de la direction locale de la culture.

Ce programme d'animation culturelle et artistique a été élaboré en collaboration avec une trentaine d'associations activant au niveau des localités ciblées, a-t-on indiqué, signalant que ces dernières veillent au bon déroulement des spectacles et l'aménagement des espaces d'accueil, notamment les maisons de jeunes, les stades communaux et les aires familiales.

Selon un premier bilan de la direction de la culture, plus de 220 artistes dont des chanteurs, des comédiens, des musiciens et des poètes ont été associés aux soirées organisées à travers les 21 daïras et les 67 communes de la wilaya de Tizi Ouzou.

La concrétisation du programme a été rendu possible grâce à la contribution de 103 associations culturelles et de jeunesse qui ont œuvré pour le rapprochement des activités de divertissement des familles dans

certaines zones éloignées, a-t-on encore signalé.

Durant la semaine du 26 au 04 juillet prochain, des daïras comme Tigzirt, Azeffoun, Larbaâ Nath Iraten, Beni Douala, Maâthkas, Tizi Ouzou, Ouadhias, Aïn El Hammam et Tizi Ghennif continueront à profiter des spectacles qui seront données à travers les chefs lieu de daïras ou de communes par une pléiade d'artistes de la région, a-t-on fait savoir. Karim Khelfaoui, Taleb Tahar, Boudjemaâ Agraw, Brahim Tayeb, Ouazib Mohammed Ameziane, Saïd Youcef, Djamel Kaloun et Massa Bouchafa sont à l'affiche, ainsi qu'une soixantaine d'autres artistes pour cette dernière semaine du mois sacré, révèle le programme de la direction de la culture. Outre les spectacles de chant, des représentations théâtrales ont été assurées tout au long de ce mois par le théâtre régional Kateb Yacine de Tizi Ouzou, au moment où la cinémathèque de Tizi Ouzou projeté quotidiennement des films algériens et étrangers ou encore du cinéma d'animation pour enfants.

R. N.

Tizi-Ouzou

Une étude de prévalence du diabète en cours de réalisation

Le Centre hospitalo-universitaire (CHU) Nedir Mohamed de Tizi-Ouzou a lancé une étude de prévalence du diabète dans cette wilaya, a indiqué, lundi, le chef de service endocrino-diabétologie, de cet établissement, le Pr. Salah Mansour.

Ce spécialiste qui a animé une conférence-débat sur «le jeûne du diabétique» a observé qu'«aucune étude de prévalence du diabète n'a été faite au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, d'où l'impossibilité, actuellement, d'avancer des chiffres exactes concernant le nombre de personnes atteintes de cette pathologie».

La première phase de cette étude qui a porté sur la sélection d'un échantillon de population à étudier a été bouclée. Cet échantillon est composé de 2 200 personnes choisies au hasard, a informé le Pr. Mansour qui a relevé que cette étape a duré pas moins de trois ans en raison de «tracas-series administratives».

Durant la deuxième phase de cette étude qui sera lancée prochainement, des infirmiers, qui «doivent être formés au pré-



lable, dans le cadre de cette étude», seront chargés d'effectuer des prélèvements sur l'échantillon de population cible.

«Cette partie de l'étude nécessite la mobilisation de certains moyens notamment pour le déplacement du personnel chargé de faire les prélèvements, la mise en place d'un laboratoire pour les analyses», a ajouté ce même intervenant. Outre la maladie du diabète, cette étude s'intéressera également à la prévalence de l'hypertension artérielle, du cholestérol et de l'obésité dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a précisé le Pr. Mansour.

Abordant la question du jeûne du diabétique, ce même diabétologue a rappelé qu'une étude effectuée dans 13 pays musulmans dont l'Algérie, a révélé que 50% des malades souffrant de diabète de type 1

(insulino-dépendant) et 80% de personnes atteintes de diabète de type 2, observent le jeûne. Au niveau national, la moyenne des patients atteints de cette pathologie et qui observe le jeûne durant le mois de Ramadan est de 52% pour le diabète de type 1 et 92% pour le type 2.

Relevant que le jeûne de ces malades, en dépit de sa proscription par le médecin traitant, est «observé notamment pour des considérations culturelles et sociétales plus que religieuses», il est important que le patient informe son médecin de sa décision de jeûner afin qu'il puisse bénéficier d'un «accompagnement qui doit être quasi quotidiennement ce qui lui évitera des complications (hypoglycémie, déshydratation...) qui peuvent lui être fatales».

Riad D.

Bouira

Les communes de Kadiria et Aomar renforcées en énergie électrique

Les communes de Kadiria et d'Aomar (nord-ouest de Bouira) ont été renforcées en énergie électrique après la mise en service d'une nouvelle ligne de 220 kilovolt, a-t-on indiqué lundi de la direction de la société de distribution de Sonelgaz (SDC) de la wilaya.

Selon les détails fournis par la chargée de la communication de la direction de la SDC de Bouira, Ouidad Benyoucef, une ligne électrique de 220 kilovolt (KV) a été mise en service depuis trois jours et ce à partir de Madinet El-Hayet, dans la commune de Lakhdaria (nord-ouest), jusqu'à la localité de Karakib relevant de la municipalité d'Aomar. Ce projet est destiné à améliorer la qualité de service en matière d'électricité dans les régions de Kadiria et

d'Aomar et aussi la zone d'activités d'Aomar, ainsi que les stations de pompage 1,2 et 3, dont le réseau est surchargé, a expliqué à l'APS Mlle Benyoucef. Dans la wilaya de Bouira, les ventes d'électricité sont de l'ordre de 970 GWH en 2015, soit une évolution de 9 % par rapport à 2014, d'après les chiffres fournis par la même responsable. La même responsable a ajouté par ailleurs que le nombre de clients a évolué en 2015 pour atteindre 168 828 abonnés, soit une hausse de plus de 5 % par rapport à 2014, où le nombre n'était que de 160 539 clients.

La wilaya de Bouira est alimentée à partir de 30 départs d'électricité issus de cinq postes sources, dont un sixième est en cours de réalisation dans la commune

d'oued El-Bardi, à la sortie sud de la ville de Bouira, une opération inscrite dans le cadre du plan de développement du réseau en 2017, a-t-elle expliqué. Ce sixième poste alimentera, une fois achevé, la zone industrielle de Sidi Khaled, alors que son extension de 200 ha renforcera les communes d'oued El-Bardi, El-Hachimia, Mesdour et Ahl Laksar en énergie électrique, a ajouté la même source.

Un réseau d'électricité de 200 km a été réalisé durant l'année 2015 pour accompagner la cadence du développement local dont les efforts se poursuivent toujours pour augmenter le taux de couverture en cette énergie à travers toute la wilaya de Bouira, a souligné Mlle Benyoucef.

R. A.

Ghardaïa

Plus de 1.300 cas de brucellose humaine diagnostiqués

Quelque 1.317 cas de brucellose humaine ont été diagnostiqués et pris en charge par les structures de santé depuis le début de l'année en cours à travers la wilaya de Ghardaïa, a appris lundi l'APS auprès des services de la prévention à la direction locale de la Santé et de la population (DSP).

Le nombre de cas de brucellose, une pathologie contractée au contact d'animaux d'élevage et à la consommation de lait cru ou de produits dérivés du lait cru, est cependant en légère régression durant ces derniers mois, a indiqué le directeur de la santé et de la population, Bachir Bahaz.

Cette légère baisse de cas récurrents de brucellose, anthrozoonose dénommée également fièvre de Malte, reste quand même «inquiétante», poussant les autorités sanitaires locales à un renforcement «conséquent» des opérations de contrôle du

cheptel bovin et caprin ainsi que des produits laitiers et dérivés pour éviter la propagation de cette pathologie.

Les services vétérinaires ont dépisté 127 cas de brucellose bovine et 34 cas de brucellose caprine dans plus d'une quarantaine de foyers circonscrits à Ghardaïa, Daya Ben Dahoua, Guerrara, Berriane, El-Menea et Métilili, depuis le début de l'année, indique un bilan arrêté au 26 juin courant par la direction des services agricoles.

Cette opération de dépistage effectuée par les services vétérinaires a été suivie d'un abattage systématique des animaux infestés porteurs de brucellose.

L'investigation épidémiologique menée par les services de santé animale a identifié le vecteur et la source de l'infection attribuée au non respect et au mépris des règles d'hygiène et sanitaire, au refus de certains éle-

veurs de vacciner leurs cheptels, arguant l'avortement des femelles gravides provoqué par la vaccination (sans preuve), ainsi que de l'utilisation par plusieurs éleveurs d'un géniteur mâle potentiellement infecté pour la reproduction.

Des arrêtés de fermeture de trois laiteries et l'interdiction de la vente sur la voie publique de lait cru en vrac sans traçabilité et autres produits dérivés, tel que le l'bene (petit lait), le lait caillé ou la Kamaria, un fromage traditionnel du terroir très prisé à Ghardaïa, ont été pris par la wilaya pour contrecarrer la propagation de la pathologie, a-t-on constaté.

De nombreux praticiens estiment que il faut d'abord s'attaquer en priorité au réservoir animal et à l'éventuel vecteur de la maladie, renforcer la coopération entre médecins et vétérinaires ainsi que le contrô-

Wilaya d'Alger Saisie de plus de 8 tonnes de produits alimentaires

■ Plus de 8 tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation ont été saisis au niveau des différents marchés et locaux commerciaux d'Alger, indique un bilan de la Direction du commerce de la Wilaya d'Alger. Le bilan des activités de contrôle de qualité durant la période allant du 6 au 26 juin (21 du mois de ramadhan) fait état de la saisie de 8,068 tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation, avariés ou ne répondant pas aux normes d'hygiène, selon le site de la Direction du commerce. Sur ces saisies, cinq (5) tonnes sont constituées de viandes. La quantité des viandes blanches saisie a atteint 4,863 tonnes contre 263 tonnes de viandes rouges d'une valeur de plus de 1 million de dinars, a précisé la même source ajoutant que 82 échantillons ont été prélevés lors des opérations de contrôle.

Par ailleurs, deux tonnes des marchandises saisies sont des produits d'alimentation générale d'une valeur de plus de 221.000 dinars ont également été saisies. Le montant global des produits saisis lors des opérations de contrôle de la qualité et de la répression des fraudes a atteint 2.2 millions de dinars. Concernant le montant des marchandises saisies pour non facturation de produits exposés à la vente, il est estimé à plus de 5 millions de dinars qui s'ajoutent à près de 2 millions de dinars pour pratique de prix illicites.

Les opérations de contrôle ont également conduit à l'établissement de 2.776 PV d'infractions dont 1636 relatifs aux pratiques commerciales et 1140 à la qualité et à la répression des fraudes, selon le même bilan, qui précise que ces infractions ont été enregistrées suite à 11.681 interventions des agents de contrôle de la direction du commerce qui ont proposé la fermeture de 76 locaux.

La direction du commerce de la Wilaya d'Alger a mobilisé 126 brigades dont certaines effectueront des sorties de nuit pour procéder au contrôle des pratiques commerciales notamment dans les locaux proposant des produits de large consommation tels le thé et les glaces. Les déplacements des brigades de contrôle sont surtout axés durant le mois du jeûne sur le secteur des viandes, des fruits et légumes, de la pâtisserie-boulangerie et de la confiserie. La wilaya d'Alger compte 390 locaux commerciaux et 131 marchés de détail (marchés couverts et marchés de proximité) en sus de quatre zones d'activités à El Djorf, El Hamiz, Essemar et Jolie vue.

R. R.

Salem M.

CONFLITS ▶▶

Turquie

Le Premier ministre exclut des compensations à la Russie pour l'avion abattu

Le Premier ministre turc, Binali Yildirim, a exclu hier que la Turquie soit prête à verser des compensations à la Russie pour l'avion russe abattu par la chasse turque en novembre 2015 lors d'une mission en Syrie, revenant sur ses propos formules, la veille.



« Il n'est pas question d'indemniser la Russie, nous leur avons seulement fait part de nos regrets », a-t-il dit cité par la chaîne d'information CNN-Türk au sujet de cette affaire qui a provoqué une grave crise diplomatique entre les deux pays qui sont aujourd'hui sur la voie d'une normalisation.

Lors d'un entretien lundi soir à la chaîne publique turque TRT, le Premier ministre avait affirmé que « si

nécessaire » son pays serait prêt à verser des compensations à la Russie.

Toutefois la présidence turque a indiqué que Ankara n'en était pas à ce stade. « Nous n'avons pas d'accord pour payer des compensations », a indiqué à l'AFP, une source de la présidence, évoquant « une confusion » lors de l'entretien accordé par M. Yildirim.

Ankara avait exclu des excuses et des compensations à Moscou.

« Je pense que nous

avons trouvé un accord sur cette affaire. Nous allons tourner la page et continuer notre chemin », a ajouté le Premier ministre.

Le président russe Vladimir Poutine appellera aujourd'hui son homologue turc, mais « la normalisation » des relations entre les deux pays prendra du temps, a prévenu pour sa part hier le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov.

Un responsable turc a indiqué que lors de cet appel M. Poutine exprimerait sa

« gratitude » à son homologue turc. Le 24 novembre 2015, un bombardier russe Su-24 avait été abattu par l'aviation turque près de la frontière syrienne, provoquant la mort du pilote, tué alors qu'il retombait en parachute après s'être éjecté.

La Turquie avait assuré que l'appareil russe avait violé son espace aérien. En riposte, Moscou avait adopté des mesures de rétorsion, essentiellement commerciales, envers la Turquie.

AFP

Afghanistan

37 membres de Daech tués dans des opérations militaires

Trente-sept membres du groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (EI/Daech) ont été tués dans de nouvelles opérations au cours des dernières 24 h dans le district de Kot, dans la province de Nangarhar, dans l'est de l'Afghanistan, a annoncé mardi le gouvernement provincial. « Quarante-quatre éléments de Daech ont également été blessés lors de ces opérations de nettoyage menées par l'armée et la police afghanes et des milices alliées dans les zones de Kholgai, Janjal Ghondai et Seapy », selon un communiqué du gouvernement provincial. « Les forces de sécurité ont désamorcé 29 mines plantées par l'EI et chassé les éléments du groupe de plus de 40 villages », selon le communiqué. Des affrontements sporadiques se poursuivent entre les forces de sécurité et l'EI dans le district depuis vendredi matin, après que les terroristes ont lancé des attaques contre des postes de contrôle et mis le feu à plusieurs maisons. Plus de 150 membres de Daech, huit civils et au moins deux membres des forces de sécurité ont été tués depuis le début des affrontements dans ce district isolé. Aucune victime n'a été signalée parmi les civils et les forces de sécurité au cours des nouvelles opérations, selon le communiqué. La province de Nangarhar, dont le chef-lieu est la ville de Jalalabad, située à 120 km à l'est de Kaboul, est le théâtre d'affrontements entre les forces de sécurité et Daech depuis l'émergence du groupe terroriste au début de l'année 2015. R. I.

Baghdad

Attentat-suicide contre une mosquée

Neuf personnes ont été tuées dans un attentat-suicide commis dans une mosquée près de Baghdad au moment où les fidèles étaient rassemblés pour la prière, ont indiqué hier des responsables irakiens.

L'attentat perpétré lundi soir, contre une mosquée d'Abou Ghraib a également blessé 28 personnes, ont précisé les mêmes sources.

Le groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (EI/Daech) commet régulièrement des attentats-suicides en Irak.

L'attaque-suicide contre la mosquée d'Abou Ghraib intervient au lendemain de la reprise de Fallouja, une ville à l'ouest de Baghdad, par les forces gouvernementales après un mois de combat contre Daech.

R. I.

Irak

Ne plus revenir à Fallouja «la ville maudite»

Lorsque son fils de cinq ans lui a demandé de le tuer, car il ne supportait plus la faim, Oum Issam a senti qu'elle ne pourrait plus jamais revenir à Fallouja si elle réussissait à fuir la ville irakienne.

Dimanche, les forces irakiennes ont repris le contrôle de cette cité située à une cinquantaine de kilomètres de Baghdad, chassant les derniers jihadistes du groupe Etat islamique (EI) après plus d'un mois de combats.

Les autorités irakiennes ont affirmé que la ville avait subi peu de destructions, insistant sur leur volonté de permettre aux milliers de civils déplacés, comme Oum Issam et sa famille, de revenir chez eux.

Mais la libération de Fallouja ne pourra effacer les profondes cicatrices de ses habitants, soumis pendant plus de deux ans au règne tyrannique de l'EI puis assiégés et affamés lors de la bataille pour la reconquête par les forces progouvernementales.

Après tant de souffrances, Oum Issam, 42 ans, estime qu'elle ne pourra plus jamais connaître le bonheur dans sa ville.

« Mon fils m'a demandé de le tuer parce qu'il avait tellement faim qu'il n'en pouvait plus. Mon Dieu, vous imaginez, c'est ce qu'il m'a dit, il a cinq ans ! », raconte-t-elle, hochant la tête comme pour chasser ce souvenir.

Quelques mois plus tôt, elle avait fait une fausse couche, paniquée par un bombardement aérien sur un bâtiment voisin de l'hôpital où elle se trouvait.

« J'ai perdu mes jumeaux. J'étais allée à l'hôpital, car je n'avais plus de nourriture pour mes enfants », raconte-t-elle en tenant la main d'un de ses neuf enfants.

Derrière elle, dans le camp de déplacés d'Amriyat al-Fallouja, le Conseil norvégien pour les réfugiés distribue des kits de base aux nouveaux arrivants.

Chaque famille logée dans une tente reçoit six matelas, un néces-

saire pour cuisiner, une lampe de camping, une bâche et un bidon pour l'eau.

« Il fait très chaud ici, il y a de la poussière et pas vraiment assez de nourriture ni d'eau, mais nous pouvons survivre », dit Oum Issa.

« Je ne veux pas revenir à Fallouja. Nous y avons subi trop de choses: les Américains, Al Qaïda, Daech (acronyme arabe de l'EI), la famine », dit-elle en référence aux combats meurtriers en 2004 à Fallouja entre Al Qaïda et l'armée américaine.

« Je ne sais pas ce qui va suivre, mais cette ville est maudite et je ne veux pas y retourner ».

Depuis leur fuite de Fallouja, le 16 juin, elle continue d'attendre son mari, retenu par les forces irakiennes comme des milliers d'autres hommes fuyant la ville, pour des vérifications.

Alors que les opérations militaires se poursuivent autour de Fallouja pour sécuriser la zone, la crise humanitaire devient de plus en plus aiguë et le nombre de

déplacés ne cesse de croître.

Des organisations humanitaires craignent un désastre alors que les températures dépassent les 45 degrés et que les tentes viennent à manquer.

Dix jours après son arrivée, la famille de Kefieh Saleh n'a toujours pas de tente où dormir. « Mon mari aide les gens du camp à monter des tentes, mais nous n'en n'avons même pas pour nous », dit-elle.

Elle et ses enfants dorment dehors sur le terrain d'une mosquée en préfabriqué. Malgré la fuite des jihadistes, la famille a peur de revenir dans son foyer, dans la zone de Saqlawiya, au nord-ouest de Fallouja. « Ce n'est pas sûr et je ne crois pas que cela va s'améliorer », remarque Kefieh.

Le Premier ministre irakien Haider al-Abadi a reconnu dimanche lors de son discours de victoire à Fallouja qu'un important déminage serait nécessaire avant que les civils puissent revenir.

La peur des violences sectaires

décourage aussi les déplacés de rentrer chez eux. Majoritairement sunnites, les habitants font état d'exactions par les milices chiites qui ont participé à la reconquête de Fallouja.

« Beaucoup d'hommes ont disparu, certains de nos voisins ont été tués par les Hachd al-Chaabi », les unités paramilitaires chiites de la mobilisation populaire, affirme Kefieh.

Des témoins, des responsables locaux ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme ont fait état d'abus commis par ces milices aux débuts de l'offensive.

« Je ne sais pas à quoi ressemble notre maison maintenant, mais si nous revenons, nous vivrons comme dans une zone militaire et j'ai peur de ce qui pourrait se passer », témoigne Kefieh. « Dieu est témoin, je ne reviendrai pas. Je trouverai un autre endroit où nous serons en sécurité, peut-être Erbil ou Souleimaniyeh au Kurdistan ».

AFP

Centrafrique

Au moins 18 personnes exécutées "illégalement" par une unité de police

Au moins 18 personnes ont été exécutées "illégalement" par une unité de police anti-criminalité en Centrafrique entre avril 2015 et mars 2016, a affirmé lundi Human Rights Watch (HRW).



L'ONG accuse l'ex-directeur de l'Office central de répression du banditisme (OCRB), Robert Yékoua-Ketté, d'avoir "personnellement mené une exécution et d'en avoir ordonné cinq autres". HRW suggère aux autorités centrafricaines de le traduire en justice.

"Les chercheurs de Human Rights watch ont documenté 18 incidents d'exécutions par l'OCRB et ont reçu des informations crédibles concernant 12 autres personnes tuées de manière semblable entre avril 2015 et mars 2016", écrit l'ONG dans un rapport publié sur son site.

HRW publie la photo et le nom de 12 victimes, tous des hommes, souvent très jeunes.

Une victime accusé de vol, Samson Ndakouzou, avait 14 ans, d'après le rapport, qui détaille: "Des témoins ont déclaré que le garçon avait été emmené avec une autre victime

sur un terrain vague où les hommes de Yékoua-Ketté lui ont tiré une balle dans le dos et à la gorge alors qu'il avait les mains liées dans le dos".

"Le gouvernement centrafricain devrait rapidement ouvrir une enquête efficace et transparente sur toutes les exécutions extrajudiciaires qui auraient été commises par l'OCRB, qui opère dans la capitale, Bangui", suggère HRW.

L'ancien directeur de l'OCRB "serait directement impliqué dans 13 incidents", et "devrait faire l'objet d'une enquête en vue de poursuites", poursuit l'ONG, qui salue la décision du gouvernement de l'avoir démis de ses fonctions début juin.

"Il revient à la justice de mettre en lumière tout cela, en s'appuyant notamment sur ce que dit le rapport", a réagi le ministre centrafricain de la Sécurité, Jean-Serge Bokassa, cité par l'AFP. "Si c'est avéré, c'est injustifiable et Robert

Yékoua-Ketté devra répondre de ces actes comme tous les citoyens", a poursuivi le ministre, entré en fonction en mars après l'investiture du président Faustin-Archange Touadéra, élu en février.

Le retour à la paix civile est l'un des défis du président Touadéra, alors que la France a annoncé la fin de l'opération militaire Sangaris, relayée par les quelque 12 000 Casques bleus de la Mission des Nations unies pour la Centrafrique (Minusca). **R. I.**

Nigeria

250 000 victimes de Boko Haram bénéficient d'aides de l'ONU

■ Treize millions de dollars ont été débloqués au profit de 250 000 victimes des attaques de Boko Haram dans les régions du nord-est du Nigeria récemment reprises par les autorités au groupe terroriste, le secrétaire général adjoint des Nations unies aux affaires humanitaires, Stephen O'Brien dans un communiqué de presse. M. O'Brien a indiqué lundi qu'en raison de la destruction des cultures et des pillages de bétail perpétrés par le groupe terroriste, de nombreuses personnes sont incapables de subvenir aux besoins de leurs familles. Il a précisé que plus de 50 000 personnes ont besoin de semences et d'outils en prévision de la prochaine saison des semis. Ce financement, tiré du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF), les aidera à reconstruire leurs moyens d'existence.

Dans la mesure où un nombre important de personnes ont également été "victimes ou témoins de terribles abus", les fonds alloués permettront aux partenaires humanitaires de leur fournir un soutien psychosocial et des services de protection, a-t-il ajouté.

M. O'Brien a insisté sur l'ampleur de la crise humanitaire actuelle dans le nord-est du Nigeria, où 15 millions de personnes ont été touchées par les violences initiées par Boko Haram, dont 7 millions de personnes ont besoin d'une aide d'urgence.

Depuis 2015, le CERF a alloué plus de 70 millions de dollars pour aider les victimes de la violence de Boko Haram. **R. O.**

Afrique orientale et australe

El Nino menace plus de 26 millions d'enfants

■ Quelque 26,5 millions d'enfants courent un danger dans 10 pays d'Afrique orientale et australe en raison du phénomène météorologique, a averti le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).

"Les enfants sont confrontés à des risques alors que les familles et les communautés se déplacent en quête de travail, de nourriture, d'eau et de pâturages pour les animaux. Les enfants ont également des difficultés à rester à l'école, en raison de la faim et/ou du manque d'eau", a précisé lundi l'Unicef dans une étude sur cette région.

D'après l'agence onusienne, plus d'un million d'enfants ont besoin d'un traitement pour la malnutrition aiguë sévère. En outre, les pénuries d'eau restent une préoccupation majeure, avec de nombreux établissements de santé et de nombreuses écoles manquant d'un approvisionnement en eau et d'installations sanitaires adéquates.

El Nino entraîne une hausse des températures et a un impact sur le climat à travers le monde, certains endroits recevant davantage de précipitations tandis que d'autres n'en reçoivent aucune.

L'ampleur de la crise dépasse les capacités d'adaptation des communautés et les ressources des gouvernements de la région, menaçant des décennies de progrès en matière de développement, a souligné l'Unicef.

Selon l'agence onusienne, des investissements urgents sont nécessaires parce que la crise est susceptible de continuer en 2017. Elle pourrait également être aggravée par La Nina, un autre phénomène météorologique, dont les conséquences maritimes et climatiques sont globalement l'inverse de celles d'El Nino. **R. I.**

Est de la RDC

Le phénomène des kidnappings touche tout le monde

Dans l'est de la République démocratique du Congo, depuis l'an dernier, le phénomène des kidnappings est en plein essor. L'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch avait parlé en 2015 d'au moins 175 personnes enlevées, pour l'essentiel dans le Rutshuru, avec demande de rançon. HRW dénonce l'absence d'enquête ou de poursuites contre les ravisseurs. Depuis le début de cette année, à nouveau, il y a eu des cas emblématiques : personnels d'ONG, commerçants, etc. Mais cela cache une autre réalité : les couches les plus pauvres de la population sont touchées dans des villages où ce phénomène était jusqu'ici inexistant.

A Kayna, dans le territoire de

Lubero en République démocratique du Congo, au moins six victimes de kidnappings avec demande de rançon ont été recensées sur les six premiers mois de l'année 2016.

RFI a rencontré l'une des victimes de ces enlèvements. Jacques est moto-taxi. Le jour de Pâques, il avait passé l'après-midi à travailler dans son champ. Vers 16 h, trois hommes entrent dans la maisonnette où il se changeait.

"Ils étaient trois et ils étaient tous armés, témoigne-t-il. L'un d'eux était en tenue militaire. J'ai cru que c'étaient des soldats qui venaient, comme ils en ont l'habitude, pour contraindre les jeunes gens à les aider à porter des choses dans leur camp et qu'ensuite, j'allais

rentrer. Jacques est resté détenu cinq jours. Ses ravisseurs ont réclamé à sa famille une rançon. " Je gagne peu... Juste deux dollars par jour. " Combien réclamaient-ils ? " Ils ont demandé 3 000 dollars. Mais après négociations, on n'a payé que 2 500 dollars. Ce sont des membres de famille, des voisins qui se sont cotisés. C'est une dette. Il va falloir que je rembourse petit à petit l'argent. "

Jacques s'estime heureux d'avoir la vie sauve après le paiement de la rançon. Ce n'est pas toujours le cas, souligne-t-il. Mais à deux dollars par jour, même s'il donnait tout son salaire, ce moto-taxi de 35 ans mettrait plus de trois ans pour rembourser ses dettes. **RFI**

Karim Wade

Le parquet français juge recevable la demande d'entraide de Dakar

Karim Wade a certes été grâcié en fin de semaine dernière par Macky Sall, mais les sanctions financières et les procédures de recouvrement sont maintenues. A ce titre, une audience s'est tenue lundi au Tribunal de grande instance de Paris. Objectif : déterminer si la justice française peut ordonner ou non la confiscation des biens de Karim Wade, à la demande d'un arrêt de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI).

Compte rendu des plaidoiries.

L'audience porte sur un appartement situé dans le XVI^e arrondissement de Paris et sur un compte bancaire.

Pour le procureur, la demande d'entraide judiciaire formulée par le Sénégal est recevable, dans la mesure où " la confiscation d'un appartement et d'un compte bancaire n'ont pas d'impact sur les intérêts de la nation et l'ordre public français ".

Le procureur rappelle par ailleurs que l'arrêt de la CREI a un caractère décisif et exécutoire et assure que la législation française prévoit la confiscation des biens pour les cas de blanchiment d'argent. Un point que conteste vigoureusement la défense, qui relève que la législation traite des délits de blanchiment, de recel ou de vol, mais pas d'enrichissement illicite.

Lors de cette audience, les avocats de Karim Wade ont surtout mis l'accent sur

les conditions dans lesquelles leur client a été jugé à Dakar. Ils décrivent un procès émaillé d'irrégularités et rappellent que le Groupe de travail des Nations unies avait à cette époque dénoncé une détention arbitraire.

" Cette décision de la CREI a été donnée dans un contexte qui ne respecte pas les principes du respect du droit de la défense ", souligne Me Clédor Ly. Le tribunal se prononcera le 26 septembre prochain. **RFI**

Pékin déplace ses pions en mer de Chine méridionale

Les US ne toléreront pas que la Chine réduise sa vulnérabilité stratégique



Pas un jour ne passe sans une sorte d'agitation dans la mer de Chine méridionale. Allons à l'essentiel : la guerre n'est pas sur le point d'écla-

Par Pepe Escobar

En un mot, le drame non-stop, comme un diplomate de l'ASEAN (Association des nations du Sud asiatique) me l'a dit, n'est que « la gestion des protocoles de l'escalade ». Traduction : comment prévenir toute éruption unilatérale passagère qui pourrait être interprétée comme guerrière.

Aggravant le problème, l'ASEAN ne parvient pas à gérer ses propres protocoles internes. Mardi dernier, une réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN avec la Chine à Yuxi, en a fourni une illustration lumineuse. Au départ, l'ASEAN a publié un communiqué. Puis s'est rétractée. Cela reflète autant les dissensions au sein du groupe des dix nations, que cela dégonfle aussi le mythe du Pentagone sur «l'isolement» de la Chine. Pendant ce temps, le jour J approche où sera connue la décision de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, à propos d'un différend territorial porté à la Cour par les Philippines en 2013. La décision devrait intervenir d'ici la fin juillet ou début août. Même si – comme prévu – elle va à l'encontre de Pékin, cela ne devrait toujours pas être une raison pour installer une fracture insurmontable entre l'ASEAN et la Chine.

Connie Rahakundini, président de l'Institut indonésien d'études maritimes (IIMS), a cadré la question de Xinhua. Il existe un mécanisme «ASEAN plus» déjà en place – qui est une sorte de forum de discussion, incluant la Chine. Et l'ASEAN met également en place un code de bonne

conduite pour éviter des mesures unilatérales. Le problème, avec la plainte portée à La Haye, est que les Philippines n'ont pas essayé de résoudre la difficulté bilatéralement ; en coulisse, les diplomates de l'ASEAN admettent que ce serait la seule solution. Donc, il n'est pas étonnant que Pékin ait décidé de ne pas faire partie de la procédure d'arbitrage, et rejette préemptivement la décision quelle qu'elle soit – qui est non contraignante de toute façon – en insistant sur l'incompétence du tribunal. Le litige des Philippines concerne une question de souveraineté territoriale et de délimitation maritime ; celle-ci est soumise au droit international général, et non pas à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

Tout est affaire de positionnement

Lors du récent dialogue à l'hôtel Shangri-La à Londres, Beijing a, une fois de plus, détaillé sa stratégie complexe dans la mer de Chine du Sud. Le major général de l'Armée Populaire de Libération (APL), Yunzhu Yao, a souligné que la liberté de navigation des navires commerciaux dans la mer de Chine du Sud n'a pas été contestée et ne le sera jamais. Et elle a frappé au cœur de la question ; les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention, ils ne sont donc pas en mesure d'imposer leur interprétation du traité à toutes les nations, en Asie ou au-delà.

Comparez avec ce qu'a dit Rahakundini, au nom de l'ASEAN dans son ensemble

« En vérité, les États-Unis n'ont rien à faire en mer de Chine méridionale ; en outre, il ne ratifient pas la Convention. Donc il est inapproprié pour les États-Unis de se mêler ou, pire encore, d'effectuer des démonstrations de sa puissance militaire là-bas. Les États-Unis doivent être plus sages et plus justes dans leur vision du conflit en cours dans la mer de Chine du Sud. »

Tout le monde sait que cela ne se produi-

ra pas [les US sages et justes, NdT]. Au contraire ; l'administration Obama et le Pentagone sont engagés tous azimuts dans l'ingérence et le déploiement d'opérations de «liberté de navigation». Pour sa part, le nouveau président philippin Rodrigo Duterte sait très bien que l'arbitrage, au mieux, pourrait lui donner une meilleure position de négociation. Mais encore, il devra négocier avec la Chine. Et Pékin sait exactement ce dont Manille a besoin pour adoucir la pilule : des investissements chinois massifs.

La Chine et les Philippines, ainsi que le Vietnam, sont signataires de la Convention. Mais aussi, profondément ancré dans l'histoire, il y a le fait que Beijing se distingue par sa cartographie de ligne discontinuée des 9 points, matérialisation de ses revendications souveraines qui vont jusqu'à la côte vietnamienne et le long de Bornéo. Et pourtant, même la carte des revendications chinoises de souveraineté et sa démarche de mise en place d'une zone d'identification de défense aérienne, ne signifie pas que Pékin a l'intention de mettre en péril la liberté de navigation dans la mer de Chine du Sud – comme Washington insiste à clamer. Tout est une affaire de positionnement

À la rencontre de la «souveraineté nationale mobile»

Le droit international ne défend pas spécifiquement les réclamations en mer. La Chine applique une stratégie assez audacieuse, qu'elle définit comme la stratégie du « sol bleu ». Le Vietnam, la Malaisie et même les Philippines ont présenté des réclamations en mer de Chine méridionale depuis longtemps. La Chine est arrivée plus tard, mais en pleine force – construisant des pistes d'atterrissage, des phares, installant des garnisons sur les îlots négligés ou abandonnés dans les Spratleys et Paracels. Encore une fois, il est question d'énergie, mettre la main sur une fabuleuse richesse inexplorée de 10 milliards de barils de pétrole et de 30 mille milliards de mètres cubes de gaz naturel.

Dans sa recherche d'énergie, Beijing concentre une part importante de sa stratégie sur des domaines déjà identifiés, par exemple, par PetroVietnam. Et il utilise un outil qui change la donne : le HYSY 981, une installation mobile de forage en eau profonde, que le président de la CNOOC, Wang Yilin, décrit comme une «arme stratégique» qui fait partie de la «souveraineté nationale mobile» de la Chine.

Le Président Xi Jinping a souligné maintes et maintes fois que la Chine ne militariserait aucune des terres récupérées. Pourtant, l'insistance du Pentagone au sujet des opérations inoffensives de « liberté de navigation » couplées à des survols par l'USAF, ne peut être interprétée que comme des provocations conduisant à une militarisation accrue.

Le Pentagone n'a jamais été accusé d'être géopolitiquement avisé. Après tout, leurs planificateurs préfèrent – ou font semblant de – ne pas voir que la construction d'îles artificielles par la Chine, dans le long terme, a pour but de trouver suffisamment de pétrole et de gaz pour « éviter Malacca », il s'agit d'un élément central de la stratégie énergétique de Pékin. Pékin aimerait plutôt avoir assez d'énergie à la maison, dans la mer de Chine du Sud, que voir sa flotte de pétroliers à la merci de la marine américaine en traversant le détroit de Malacca non-stop.

Personne ne sait comment la suppression, par les États-Unis, de l'embargo sur les ventes d'armes au Vietnam se traduira dans la pratique. En termes de coopération dans le Sud-Est asiatique, il pourrait être utile d'observer les actions de Singapour – cette plateforme pour le commerce des biens et des services, stationnée dans le détroit de Malacca à l'instar d'un porte-avions US. Singapour arrive à réaliser un superbe jeu d'équilibre entre Washington et Pékin. La Russie, en passant, est également officiellement neutre sur toutes les questions de la mer de Chine méridionale.

La Chine est partenaire de l'écrasante majorité des pays de l'Asie du Sud-Est et du Nord-Est pour les négociations commerciales. Elle est un membre éminent du Sommet de l'Asie de l'Est. Avec le Partenariat régional économique global (RCEP), elle façonne sa propre réponse asiatique au Trans-Pacific Partnership (TPP), le projet favori de l'administration Obama.

Pékin sait que le «réseau de sécurité de principe», proposé à Singapour par Ash Carter – le canard boiteux à la tête du Pentagone – n'a aucune chance de devenir un clone de l'OTAN en Asie du Sud-Est.

Tout cela signifie que la notion d'une Chine « isolée » ne peut même plus être racontée comme une mauvaise blague lors des meetings laborieux du Council on Foreign Relations [think tank US].

Et cela nous ramène à ce qui se passera après l'arbitrage de La Haye. Quelque chose de très asiatique ; Pékin et Manille se rassèment et essaient de parvenir à un accord, sans jamais prendre la peine de se référer à la décision de justice de La Haye. La face sera sauvée des deux côtés. La Chine continuera à s'affairer à la recherche de tout ce qu'il y a de pétrole et de gaz.

Et comptez sur le Pentagone pour poursuivre son ingérence.

Pepe Escobar



Russie-Chine. Poutine n'est pas seul

Deux grands leaders partagent une même vision du monde

La rencontre toute récente de Vladimir Poutine avec le numéro un chinois, Xi Jinping, que certains analystes considèrent déjà comme la réunion la plus importante des 20 dernières années en politique internationale, doit se comprendre dans le contexte d'une confrontation mondiale devenue de plus en plus inévitable.

Par Oscar Fortin

« La Chine et la Russie doivent sauvegarder de manière ferme les objectifs et les principes de la Charte de l'ONU, les normes fondamentales des relations internationales, la stabilité et l'équilibre stratégique mondiaux, ainsi que la justice internationale, selon M. Xi. »

Déjà nous savons que ces deux grands leaders partagent une même vision du monde et des relations entre les peuples, partagée également avec l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, pays, tous membres du regroupement BRICS. Cette vision va à l'encontre de celle d'un monde unipolaire, dominé par les États-Unis et ses alliés de l'OTAN. Ces derniers ajustent le droit internatio-

nal à leurs propres besoins et non l'inverse. Ils se permettent d'intervenir dans des pays sans se soucier du droit des peuples à disposer de leurs propres s et dur régime politique qui leur convient le mieux. C'est actuellement le cas en Syrie, en Ukraine et dans plusieurs pays de l'Amérique latine, dont le Venezuela, la Bolivie, l'Équateur, le Brésil et l'Argentine.

Les médias occidentaux parlent particulièrement des ententes de coopération dans le secteur économique et se gardent bien d'aborder la question des ententes dans le cadre de la sécurité mondiale. Il y a à peine quelques semaines, Poutine a lancé un cri du cœur aux journalistes et médias internationaux pour qu'ils disent la vérité aux peuples occidentaux.

Il faut qu'ils sachent l'acharnement déployé par leurs gouvernements, devenus des dépendances de Washington, pour pousser à l'extrême la Russie à provoquer l'étincelle d'une guerre nucléaire généralisée. Ils ont ceinturé la frontière de la Russie de missiles nucléaires mettant la sécurité du peuple russe en péril. Il faut lire ici cet excellent article qui décrit très bien cette situation.

La crise des missiles de 1962 n'était rien au côté de ce qui se passe présentement aux frontières de la Russie. Pourtant, on se souviendra que le monde avait passé à un cheveu d'un conflit nucléaire de grande envergure.

Il ne fait pas de doute que Vladimir Poutine a de graves décisions à prendre et qu'il ne peut les prendre à la légère. Son souhait serait que l'Occident respecte les ententes passées à l'effet de ne pas profiter de l'ouverture des pays

de l'Est à l'Occident pour renforcer militairement sa présence militaire aux frontières de la Russie. Dans le cas présent, il se doit d'assurer la sécurité de son peuple.

Je ne doute pas que ce sujet des menaces de l'Occident contre la Russie ait fait l'objet d'échanges allant au-delà des généralités. La Chine n'y échappe d'ailleurs pas elle-même. C'est dans ce contexte qu'il faut relire cette déclaration au terme de leur rencontre :

« La Chine et la Russie doivent sauvegarder de manière ferme les objectifs et les principes de la Charte de l'ONU, les normes fondamentales des relations internationales, la stabilité et l'équilibre stratégique mondiaux, ainsi que la justice internationale, selon M. Xi. »

La référence au droit international est fondamentale et incontournable et mieux vaudrait que l'Occident en prenne bonne note. La Russie et la Chine ont accordé leur stratégie pour consolider ce droit international et la justice qui en est une composante essentielle.

Espérons que nos dirigeants sauront saisir tout le sérieux d'une confrontation nucléaire. La manipulation, le mensonge et la peur par nos gouvernements et nos médias, font de la Russie le grand méchant qui veut envahir le monde et le dominer. Ils savent que ce n'est pas le cas, mais pour justifier leurs dépenses militaires et sauvegarder leur pouvoir interventionniste dans le monde, ils ont besoin de l'opinion publique pour placer la Russie au pied du mur de la confrontation.

Oscar Fortin

Plusieurs revers de Barack Obama face à une Cour suprême divisée

■ A l'heure où les juges de la Cour suprême américaine se retirent pour l'été, l'heure est au bilan pour Barack Obama, dont l'héritage législatif aura été limité par les juges, notamment en matière d'immigration et de changement climatique.

Le président américain quittera la Maison blanche en janvier 2017.

Pendant la plus grande partie de son exercice ces neuf derniers mois, la Cour n'a compté que huit juges - le neuvième siège est vacant depuis le décès en février du juge conservateur Antonin Scalia.

Cette absence a eu des conséquences notables, puisque les huit juges se sont divisés à parts égales sur quatre questions majeures, et notamment l'immigration, signifiant dans les faits que les décisions prise par des juridiction inférieures sont restées valables.

Lundi, à l'heure où le débat sur les armes à feu a été relancé par la tuerie d'Orlando, la Cour a étendu, à six juges contre deux, le type de condamnations pour violences domestiques susceptibles d'entraîner une perte du droit à porter des armes à feu.

Seules les personnes coupables de violences intentionnelles étaient auparavant passibles d'être privées d'armes, la Cour a décidé d'inclure celles coupables d'agressions inconsidérées.

Jeudi, la Cour avait infligé un sérieux revers au président en bloquant son projet sur l'immigration qui prévoyait notamment de soustraire plusieurs millions d'étrangers en situation irrégulière au risque d'être expulsés.

La Cour a également créé la surprise cette année en suspendant des lois fédérales adoptées en vue de réduire les émissions carbone des centrales électriques, qui était une mesure clé de la politique d'Obama en matière de lutte contre le changement climatique.

Prise quelques jours à peine avant la mort d'Antonin Scalia, à cinq voix contre quatre, la décision a reporté tout jugement sur la mesure au prochain mandat présidentiel et a bloqué la mise en oeuvre des nouvelles législations.

OBAMACARE, AVORTEMENT ET DISCRIMINATION POSITIVE

Dans le domaine de la santé, la Cour suprême a évité de statuer sur un aspect de la réforme de l'assurance maladie dite Obamacare, la législation phare des deux mandats du président démocrate, qui requerrait que les employeurs fournissent une couverture maladie en matière de contraception, aspect contesté par des groupes chrétiens.

Le litige a été renvoyé devant des juridictions inférieures, qui ont rendu une série de décisions en faveur du gouvernement. Ces décisions ont à leur tour été contestées par des groupes catholiques défendant les droits religieux des employeurs.

La décision représente, au moins à court terme, une victoire pour ces groupes religieux.

Le diocèse catholique de Washington, de Pittsburgh, mais aussi l'ordre des Petites soeurs des pauvres ainsi que des universités religieuses font partie des employeurs réclamant le droit de ne pas financer la contraception de leurs employés.

Dans d'autres domaines, et notamment sur la question de l'avortement, le gouvernement Obama a vu sa position confortée par les juges de la Cour suprême.

Les juges ont ainsi invalidé lundi une loi texane qui imposait un cadre particulièrement rigide aux médecins et centres pratiquant l'IVG.

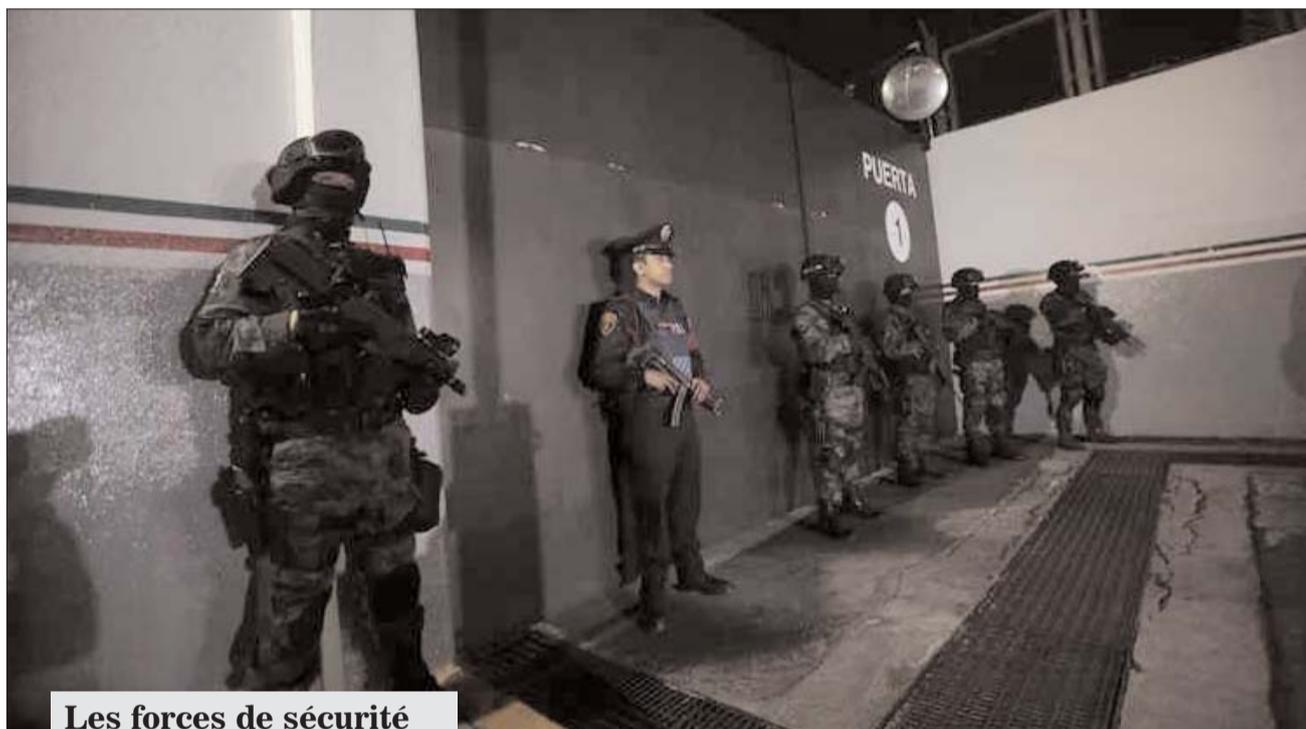
Le président s'en est réjoui, estimant que les restrictions imposées par le Texas « nuisent à la santé des femmes et dressent un obstacle non constitutionnel sur la voie de la liberté de la femme ».

Autre victoire du gouvernement jeudi, la juridiction a tranché en faveur de la discrimination positive dans les universités, en jugeant que l'ethnicité était un critère d'admission recevable à l'université du Texas.

Reuters

Mexique

Les autorités abusent sexuellement des femmes arrêtées



Les forces de sécurité mexicaines font régulièrement subir des abus sexuels aux femmes arrêtées afin d'obtenir des "aveux", révèle Amnesty International dans un rapport publié mardi.

L'ONG basée à Londres a enquêté sur les cas de 100 femmes incarcérées dans des prisons du Mexique. Toutes ont déclaré avoir subi des formes de harcèlement sexuel ou d'abus psychologiques lors de leur arrestation et de leur interrogatoire.

Selon Amnesty, «72 ont dit avoir été agressées sexuellement pendant leur arrestation ou dans les heures qui ont suivi. Trente-trois affirment avoir été violées». «Quand on parle de violence contre les femmes, la méthode préférée de l'Etat (mexicain) est la violence sexuelle. Ça a été une découverte effrayante», commente à l'AFP Madeleine Penman, auteure du rapport.

«Ce que décrivent ces femmes donne un aperçu choquant de la prévalence de la torture contre les femmes au Mexique», estime Erika Guevara-Rosas,

directrice pour les Amériques d'Amnesty International. Selon elle, «la violence sexuelle utilisée comme forme de torture semble s'être banalisée durant les interrogatoires».

Selon l'ONG, la plupart des femmes incarcérées ont déclaré avoir subi «des agressions sexuelles, des coups, des décharges électriques, des palpations et des attouchements en détention et durant les interrogatoires».

Sur ces 100 femmes interrogées, soixante-dix d'entre elles ont signalé les agressions à un juge ou à d'autres représentants de l'Etat, «mais des enquêtes n'ont été ouvertes que dans 22 cas», indique le rapport qui précise que «personne n'a été poursuivi».

La grande majorité de ces femmes a été accusée d'infractions en liaison avec le crime organisé ou les stupéfiants. «Beaucoup d'entre elles viennent de familles pauvres, ce qui les rend moins susceptibles de pouvoir s'offrir une défense digne de ce nom», souligne Amnesty.

Parmi les cas présentés figure celui de Monica, 26 ans, mère de quatre enfants, «qui a été violée par six policiers, a reçu des décharges électriques sur les parties génitales, a été asphyxiée à l'aide d'un sac en plastique et a eu la tête plongée dans un seau d'eau» à Coahuila (nord) en 2013.

Selon l'ONG, les forces de l'ordre l'ont ensuite obligée à regarder son frère et son mari être torturés. Sur le trajet vers le parquet général, son mari a succombé «dans ses bras des suites des actes de torture qu'il avait subis». Cette femme aurait ensuite été obligée de signer des «aveux» selon lesquels elle appartenait à un cartel de drogue, ajoute le document.

Malgré un rapport de la Commission nationale des droits humains (CNDH), d'août 2014, confirmant les actes de tortures infligés à cette jeune femme, aucun des auteurs présumés de ces abus n'a été inculpé, indique l'ONG.

Sur les milliers de cas de tortures dénoncés au Mexique depuis 1991, seuls 15 ont abouti à des condamnations, dénonce Amnesty.

En 2012, année de l'accession au pouvoir du président Pena Nieto, 287 cas de tortures avaient été recensés dans le pays. En 2014, ce chiffre s'élevait à 2.403 cas, selon des chiffres obtenus par l'ONG auprès des autorités judiciaires mexicaines.

Au Mexique, les forces de sécurité font régulièrement l'objet d'accusations de violations des droits de l'Homme depuis le lancement de la guerre contre le narcotrafic lancée par l'ex-président Felipe Calderon (2006-2012).

AFP

Etats Unis

Donald Trump renonce à interdire aux musulmans l'accès aux USA

■ Donald Trump a finalement renoncé à son projet d'interdire d'entrée sur le territoire américain les personnes de confession musulmane, rapporte lundi après-midi la chaîne CNN d'après plusieurs sources.

Interrogée par la chaîne, la porte-parole nationale de Trump, Katrina Pierson, a reconnu que «M. Trump allait affiner sa stratégie».

La veille, une autre porte-parole de son équipe de campagne, Hope Hicks, avait dit à CNN que l'interdiction d'entrée se concentrerait sur les seuls pays qualifiés par Trump d'«Etats terroristes».

Le candidat républicain présumé avait suggéré une «fermeture totale» des frontières américaines aux musulmans au lendemain de la tuerie de San Bernardino, en Californie, en décembre dernier, où un couple ayant prêté allégeance à l'organisation Etat islamique a tué 14 personnes.

Après le massacre d'Orlando le 12 juin, il a encore durci sa position anti-musulmans et a proposé de suspendre l'immigration «issue de zones du monde qui ont un passé démontré de terrorisme contre les Etats-Unis».

Reuters

Malaisie

Huit blessés dans une explosion près de Kuala Lumpur

■ Au moins huit personnes ont été blessées mardi dans une explosion survenue dans les faubourgs de Kuala Lumpur, rapportent des médias malaisiens citant la police. «L'explosion a retenti dans un bar où des clients regardaient un match de football de l'Euro 2016 et on pense qu'elle a été provoquée par une grenade», selon la police qui parle d'une tentative de meurtre plutôt que d'un attentat. Au moins cinq des huit blessés ont dû être hospitalisés.

Reda A.

Australie

Trente Vietnamiens arrêtés pour pêche illégale

■ Trente Vietnamiens arrêtés alors qu'ils pêchaient illégalement en Australie ont été condamnés mardi à des peines de prison avec sursis, et leurs deux bateaux ont été détruits, ont annoncé les autorités.

Les deux embarcations avaient été arraisonnées le 2 juin dans une réserve marine de la mer de Corail, dans le nord de l'Australie. Des combinaisons de plongée et six tonnes de concombres de mer - un mets prisé dans des pays asiatiques comme la Chine - avaient été saisis.

Les pêcheurs ont tous plaidé coupable devant un tribunal de Darwin (nord) d'infractions aux réglementations en matière de pêche et aux lois de protection de l'environnement.

Les peines de prison avec sursis s'échelonnaient de deux mois pour les membres d'équipage à sept mois pour les capitaines de bateaux. «La pêche illégale menace la viabilité économique des ressources marines australiennes», a déclaré Peter Venslovas, de l'Autorité australienne de gestion des pêcheries. «Les condamnations et les destructions adressent un bon message à ceux qui envisagent de s'adonner à la pêche illégale dans les eaux australiennes», a-t-il ajouté.

R. K.

Brexit

"En tous cas, je suis toujours en vie", plaisante la reine Elizabeth II

«En tous cas, je suis toujours en vie, ha!», a déclaré la reine Elizabeth II lundi lors de sa première apparition publique depuis la décision des Britanniques de sortir de l'Union européenne.

La remarque est venue lors d'une visite de deux jours en Irlande du nord, après une semaine extrêmement agitée au Royaume-Uni où la classe politique se déchire après le vote des Britanniques pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

«Bonjour. Comment allez-vous?», lui a

demandé le jeudi-Premier ministre d'Irlande du Nord, Martin McGuinness, en tendant sa main à la monarque sous l'œil des caméras.

«En tous cas, je suis toujours en vie, ha!», a plaisanté la reine, qui a fêté ses 90 ans en avril. «On a été très occupé, beaucoup de choses sont arrivées», a-t-elle ajouté.

Contrairement au référendum sur l'indépendance de l'Écosse en 2014 où le nom l'a emporté, Elizabeth II n'a pas officiellement commenté le résultat de la consulta-

tion de jeudi lançant le Royaume-Uni sur la voie d'un Brexit.

Martin McGuinness, ancien responsable de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a refusé de commenter son échange avec la reine. «On a parlé de beaucoup de choses, mais je ne vous dirai pas de quoi», a-t-il dit. Tenue à son devoir de réserve, la reine observe une stricte neutralité sur le plan politique. Le Sun avait été rappelé à l'ordre par le régulateur de la presse britannique pendant la campagne après un article affir-

mant que la reine soutenait un Brexit.

Le tabloïd s'était appuyé sur deux sources rapportant une conversation de la reine avec un groupe de députés «il y a quelques années lors d'une réception à Buckingham Palace».

«Je ne comprends pas l'Europe», aurait dit la souveraine à l'un des parlementaires.

Buckingham Palace avait vigoureusement démenti en dénonçant «des ragots fallacieux».

AFP

«Les nuits du cinéma»

Les projections en plein air reviennent à Alger

Depuis le début de Ramadhan, ce grand espace de spectacle, aménagé pour l'occasion, accueille, chaque jour après la rupture du jeûne, deux projections sur écran géant, en qualité DCP (Digital Cinema Package) ou cinéma numérique.



Organisé par le distributeur de film MD Ciné et l'établissement Arts et culture de la wilaya d'Alger, «Les nuits du cinéma», ainsi baptisées, proposent aux Algérois un programme différent des animations habituelles en ce mois, essentiellement basées sur les concerts de musique.

«Regarder *Warcraft* quelques heures avant sa sortie aux Etats-Unis est un réel plaisir», confient des spectateurs attirés par les affiches des derniers blockbusters. Pour eux «c'est la seule manière de réconcilier le public avec le cinéma».

«Cela nous change un peu des concerts, khaïmates et

musique», un menu classique servi chaque année en guise de programme de divertissement, se réjouissent des spectateurs, qui préfèrent se «retrouver au calme, dans un lieu paisible», comme le Théâtre de verdure seul espace culturel non exploité durant le Ramadhan pour regarder les derniers succès commerciaux du cinéma américain.

Depuis le lancement de la première édition, «Les nuits du cinéma» ont connu un franc succès auprès des cinéphiles qui prennent d'assaut les lieux en famille. Le billet d'entrée est cédé à 600 DA et ouvre droit à deux séances de projection dont l'une réservée au cinéma jeune public.

Projeté le jour de sa sortie

aux Etats-Unis, le 10 juin, le film *Warcraft, le commencement*, adaptation de la série de jeux vidéo éponyme mondialement connue du réalisateur britannique Duncan Jones, avait attiré un millier de spectateurs pour la première séance.

Plusieurs autres blockbusters internationaux sont également à l'affiche à l'instar de *Capitaine America : La guerre civile* des Américains Joe et Anthony Russo, *X-Men: Apocalypse* de l'Américain Bryan Singer, ou encore *The revenant*, une oeuvre primée aux Oscars signée du Mexicain Alejandro Gonzalez Inarritu.

Retour aux projections en plein air

Depuis l'été 2015 les projections en plein air sont remises au goût du jour avec l'organisation de plusieurs manifestations visant à rapprocher le cinéma du grand public en investissant des lieux à forte fréquentation.

Des projections ont été organisées sur plusieurs plages et places publiques afin de pallier le manque de salles de projection opérationnelles.

Une caravane de ciné-bus, avait sillonné, à la même période, les villes des Hauts-Plateaux ne disposant pas de salles de cinéma pour projeter une soixantaine d'oeuvres produites lors des différentes manifestations culturelles comme «Alger, capitale de la culture arabe 2007», le 2^{ème} Festival panafricain, ou encore «Tlemcen, capitale de la culture islamique 2011».

En collaboration avec le Centre national du cinéma et de l'audiovisuel (Cnca), les organisateurs des «Nuits du cinéma» ont programmé pour cette édition les versions récemment restaurées et numérisées de *Omar Gatlato* de Merzak Allouache, *Les vacances de l'inspecteur Tahar* de Moussa Haddad et *L'évasion de Hassan Terro* de Mustapha Badie, des films cultes qui ont fait la gloire du cinéma algérien dans les années 1970.

Mais au grand dam des cinéphiles, «Les nuits du cinéma» ne pourront se prolonger au reste de la saison estivale comme souhaité par de nombreux spectateurs, en raison du «manque de projecteurs DCP et de salles de cinéma» opérationnelles, ainsi que l'avancent les organisateurs.

R. C.

Théâtre national algérien L'Ensemble féminin de musique andalouse en concert à Alger

L'Ensemble national féminin de musique andalouse a donné lundi soir un concert au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA, Alger) dans le cadre du programme artistique initié par cet établissement à l'occasion du mois de Ramadhan.

Composé de 24 musiciennes et chanteuses, représentant les trois écoles de la musique classique algérienne (Alger, Tlemcen et Constantine), cet ensemble musical, créé en 2015, a proposé un programme varié puisé dans le riche répertoire andalou à travers ses trois variantes: gharnati, malouf et sanaa, ainsi que ses dérivées. Dirigé par l'artiste Naguib Kateb, l'orchestre féminin a revisité, en chœur ou en solo, avec une maîtrise parfaite des instruments et une précision dans le chant, de célèbres pièces du patrimoine musical andalou.

La première partie de la soirée a été consacrée au répertoire musical d'Alger sanaa, avant de laisser place, lors de la deuxième partie, aux autres variantes, ainsi qu'au madih, chant religieux dont les textes sont extraits de la poésie soufie.

Ya aâchak, Kam min jahil atta, Achraqa ennour et bien d'autres titres ont été interprétés par l'Ensemble, créant une ambiance empreinte de spiritualité.

L'Ensemble féminin de musique andalouse fait partie de l'Ensemble national de musique andalouse, qui réunit les trois orchestres régionaux de musique andalouse (Alger, Constantine et Tlemcen).

Composé des meilleures musiciennes et chanteuses qui ont brillé dans les différentes associations, notamment Kordoba d'Alger, Les amis de Cheikh Sadek El Bedjaoui de Béjaïa et Fen Oua nachat de Mostaganem, l'orchestre a déjà accompagné de grands interprètes de la musique andalouse comme Lamia Madini, entre autres.

En 2015, l'Ensemble féminin a participé au Festival national de musique andalouse et récemment à l'édition 2016 du Festival international de musique andalouse et des musiques anciennes.

Riad D.

Devant un public exclusivement féminin

Soirée thématique dédiée à Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria

Nardjess, Latifa Benakkouche et Hassiba Abderraouf, trois célèbres chanteuses dans le genre algérois, ont animé, lundi soir à Alger, un concert dédié aux oeuvres immortelles de Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria, devant un public nombreux, exclusivement féminin.

Dans une ambiance festive, la salle El Mouggar a vibré, deux heures et demie durant, au rythme d'un répertoire de grande valeur qui a rappelé à la mémoire l'immense travail de préservation du patrimoine andalou et la promotion de l'image de la femme algérienne, effectué par Meriem Fekkaï (1889-1961) et Fadhéla Dziria (1917-1970), deux des grandes cantatrices de la chanson andalouse algéroise.

Les voix cristallines de Nardjess, Latifa Benakkouche et

Hassiba Abderraouf, ont brillamment porté celles de leurs aînées, reprenant successivement quelques unes des chansons des riches répertoires des deux cantatrices à l'honneur qui ont marqué le patrimoine musical algérien.

Nardjess, première à fouler la scène, a séduit le public avec une voix, à la tessiture large, puissante et bien travaillée, interprétant entre autres titres *Men Hwa Rouhi ou Rahti, Mel Hbib Malou* et *Ya Qalbi Khelli El Hal*, incitant de nombreuses femmes au déhanchement.

Devant un public déjà euphorique, Latifa Benakkouche a pris le relais, annonçant à l'assistance, qu'outre les chansons de Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria, elle allait également entonner quelques unes des pièces à succès de Boudjemâa El Ankis, El Hachemi

Guerrouabi et Amar Ezzahi.

Dans une atmosphère de fête, Latifa Benakkouche, dotée d'un timbre vocal limpide et percutant rappelant celui de Meriem Fekkaï, a galvanisé l'assistance, l'invitant à reprendre les refrains en chœur et vivre pleinement ces moments de bonheur. Hassiba Abderraouf, intervenant en troisième partie a également su satisfaire les goûts des spectatrices qui ont cédé au relâchement dans des tours de danses individuels, en duos ou encore en groupe, battant la mesure en tapant des mains et poussant des youyous répétés.

Répondant à leurs demandes, Hassiba Abderraouf a interprété, entre autres titres des artistes honorées, *Mal Hbib Malou, Rachiq El Qad* et *El Qalb Bat Saï* avant de reprendre quelques chansons de Seloua, une autre

grande chanteuse algérienne que le public «souhaite vivement revoir».

Les textes des différentes pièces interprétées, écrits par de grands poètes évoquent, entre autre, dans la métaphore et une poésie allusive, l'amour, la patrie, la douleur sentimentale, l'exil, la pudeur, le voyage, les rapports humains, la confiance, le retour et la beauté de l'Algérie.

Ce grand moment nostalgique, offert par les trois cantatrices dans leurs belles tenues traditionnelles, est également l'oeuvre de l'orchestre Safinet El Fen, dirigé par le maestro Khaled Sofiane, qui a soutenu les trois chanteuses avec beaucoup de professionnalisme et de métier. Le public, survolté, savourant chaque instant du concert dans la délectation, a pleinement vécu cette soirée-théma-

tique dédiée à deux grandes figures de la chanson algérienne.

La «singularité» de ces deux «femmes exceptionnelles», leur «attachement à ce genre de chanson (également dit aârrassi)», la «beauté mélodique des pièces» et la «densité des textes» ont été rappelés par des spectatrices à l'issue de la soirée.

Cette soirée thématique dédiée à Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria donne suite au programme de l'Office national de la culture et de l'Information (Onci) qui oeuvre, sous l'égide du ministère de la Culture, à valoriser les artistes algériens.

D'autres grandes figures de la chanson algérienne, disparues ou encore en vie, seront également honorées durant le mois de Ramadhan 2016.

R. C.

PAROLES DE FEMMES

«Nous réalisons que ce que nous accomplissons n'est qu'une goutte dans l'océan. Mais si cette goutte n'existait pas dans l'océan, elle manquerait.»
Mère Teresa



FEMMES

ILS ONT DIT :

«C'est dans l'effort que l'on trouve la satisfaction et non dans la réussite.»

Gandhi

ACTU-FEMMES Page animée par Tinhinan

Après un accident de cheval

Cassandra Foret à l'hôpital

La jeune chanteuse Cassandra Foret a été emmenée à l'hôpital après une grosse chute à cheval. Elle n'est pas sûre de pouvoir concourir le week-end prochain.

Un accident est si vite arrivé. Ce lundi 27 juin, Maïté Paz nous apprend une bien triste nouvelle : sa fille, Cassandra Foret, s'est blessée après une lourde chute à cheval. Une blessure qui tombe mal puisque la sœur de Jade Foret s'apprête à participer au Longines Paris Eiffel Jumping qui aura lieu ce week-end, à Paris. Sur Instagram, Maïté Paz a posté une photo de sa fille où on l'aperçoit en train de se faire ausculter par un médecin. Allongée sur un lit, son bras est maintenu par un bandeau. «Grosse chute à cheval, radio, scanner. Tout y passe, croisons les doigts sinon son concours Paris Eiffel sera annulé ce week-end», a écrit la maman en légende du cliché. Inquiète à l'idée que sa fille ne puisse pas participer au Longines Paris Eiffel Jumping, Maïté Paz attend avec beaucoup d'appréhension les résultats du scanner. Elle devrait être fixée en fin de journée.



COUPLE

Premier RDV, ce que les hommes adorent...

Oubliez les mythes et autres idées reçues sur ce que les hommes aiment lors d'un premier rendez-vous. Car aussi surprenant que cela puisse paraître à certaines, oui les hommes aiment...

Les filles qui mangent bien

Sans pour autant vous la jouer glotonne, ne faites pas non plus la femme-moineau en commandant une salade verte sans vinaigrette et un soda zéro. Mangez avec appétit, en quantités raisonnables, mais sans vous priver : les hommes ne sont généralement pas de grands fans des filles squelettiques accros aux régimes alimentaires. Ils préfèrent les bonnes vivantes qui savent apprécier un bon repas.

Les filles sans maquillage

S'ils ne sont pas contre les filles (un peu) arrangées, les hommes n'ont rien contre les

femmes au naturel, bien au contraire ! Une jolie fille sans maquillage sera d'autant plus séduisante qu'elle n'aura visiblement rien à cacher. Ce que les hommes n'aiment pas, ce n'est pas le naturel, mais le négligé. Tant que vous restez propre, lavée, parfumée, épilée, le maquillage, ils s'en passent volontiers !

Les filles (un peu) en retard

On ne vous dit pas de les faire attendre des heures, mais arriver avec quelques minutes de retard, se faire légèrement désirer lors d'un premier rendez-vous... oui, les hommes adorent ! Pourquoi ? Parce que l'attente, lorsqu'el-

le n'est pas trop longue, permet d'augmenter l'excitation et de faire grimper l'adrénaline. Mais aussi (et surtout), parce que ça fait «femme débordée», indépendante, travailleuse... et ça, c'est sacrément sexy !

Les filles qui mènent la danse

S'ils ont une sainte horreur des filles trop bavardes, trop centrées sur elles-mêmes, les hommes adorent, en revanche, les femmes qui prennent le taureau par les cornes. Celles qui ne se laissent pas intimider, posent les questions, mènent les échanges. Loin de porter atteinte à leur virilité, elles les délestent

(pour une fois) d'un poids parfois lourd à porter : celui du mâle qui doit tout gérer, tout orchestrer. Sans compter que ces filles-là dégagent une impressionnante confiance en elles. Troublant...

Les filles entreprenantes

Et dans le même esprit, ils ne sont pas contre les filles audacieuses, loin de là... De nos jours, une femme qui ose le premier pas n'est pas une fille facile, mais une fille déroutante, capable de faire perdre la tête au plus macho de ces messieurs...

BIEN-ÊTRE

UNE SIESTE SI VOUS AVEZ BESOIN DE VOUS RÉGÉNÉRER

Nos rythmes biologiques nous poussent à dormir la nuit, bien sûr, mais aussi en milieu de journée. La sieste n'est pas un signe de paresse. C'est, pour certains, un atout forme indispensable.

Nous n'avons pas tous sommeil après le repas de midi, car nous ne ressentons

pas tous de la même manière cette rupture de rythme. Alors, si vous avez régulièrement une baisse de tonus et de vigilance en milieu de journée, offrez-vous une pause. Il suffit d'un gros quart d'heure pour recharger les batteries. Même sur votre lieu de travail, essayez de vous éclip-

ser pour vous reposer ou faire un exercice de respiration ou de relaxation.

Vous serez d'autant plus en forme le reste de l'après-midi, et vous vous sentirez beaucoup moins fatigué le soir. D'où des nuits encore plus reposantes.



Les DÉBATS

Quotidien national
d'information

Edité par la SARL
MAHMOUDI INFO

Le fondateur
Abderrahmane Mahmoudi

• Gérante Naïma MAHMOUDI • Directeur de la publication Aïssa KHELLADI •

• Direction-Administration 2, boulevard Mohamed V, Alger. Tél. : 021.63.45.42 -

Fax : 021.63.45.13 - Service Publicité : 021.63.42.65 • Email : Lesdebats@hotmail.com •

Web : <http://www.lesdebats.com> • Impression SIA • Publicité ANEP 1, avenue Pasteur, Alger, Tél. : 021.73.30.43

SPORTS

Disqualification de l'ES Sétif de la Ligue des champions

Hamar plaide la cause de son club

Le président de l'Entente de Sétif, Hassan Hamar, ne compte pas se laisser faire, après la lourde sanction qui s'est abattue sur son équipe et sa disqualification de la Ligue des champions d'Afrique suite aux malheureux incidents qui ont été provoqués par des pseudo-supporteurs vers la fin de la rencontre comptant pour la première journée de la compétition africaine face aux Sud-africains de Mamelodi Sundowns. Il faut rappeler que des fans furieux après la défaite face à la formation sud-africaine ont fait irruption sur le terrain alors que d'autres l'avaient bombardé de toutes sortes de projectiles. Ainsi, le patron de l'Entente a affirmé qu'un recours sera fait auprès de la Confédération africaine de football (CAF) puis devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) contre d'éventuelles sanctions «injustes» qui pourraient être décidées le 3 juillet prochain lors de la réunion de la commission de discipline de la CAF en complément à la disqualification de l'ESS de la Ligue des champions d'Afrique. Hamar a assuré qu'il se rendra au Caire (Egypte) en



compagnie de l'avocat et du directeur technique du club pour défendre le dossier de son club. Assurant ne faire aucune promesse aux supporters, Hamar a soutenu qu'il fera «ce déplacement non seulement pour alléger les sanctions mais pour répondre à tous les points contenus dans la décision d'élimination» prise suite aux incidents ayant émaillé au stade 8-mai 1945 la fin du match contre le sud-africain Mamelodi Sundowns. Hamar a qualifié en

outre de «qualitatifs» les recrutements effectués durant cet été. A une question sur l'éventuel départ de Dagoulou et Amada, il a indiqué qu'un seul de ces deux joueurs pourra quitter le club après l'accord de l'entraîneur. «L'équipe de l'Entente est déterminée à relever le défi et dépasser cette crise», a ajouté Hamar à la fin de la conférence de presse affirmant que l'ESS jouera toujours pour les titres.

Imad M.

USM El Harrach
Khelfallah indisponible
six mois

■ L'attaquant de l'USM El Harrach, Hichem Khelfallah, a été opéré du genou et sera absent des terrains pendant toute la phase aller de l'exercice 2016-2017, a-t-on appris auprès du club de Ligue 1 algérienne de football. Khelfallah est passé sur le billard dimanche au niveau d'une clinique privée à Alger, a précisé la même source. Le joueur, qui avait atterri à l'USMH au cours de l'été 2015, avait contracté sa blessure en fin de saison passée lors du derby face à l'USM Alger. Aligné d'entrée dans la majorité des rencontres de son équipe lors de l'exercice écoulé, Khelfallah risque de fausser les calculs de l'entraîneur Boualem Charef, qui vient d'effectuer son retour au club après l'avoir boudé pendant les dernières journées de la saison passée.

NA Hussein Dey
Benzekri nommé directeur
technique sportif

■ Nour Benzekri a été nommé directeur technique sportif (DTS) du NA Hussein Dey. Il s'agit d'un retour de Benzekri au Nasria, au sein duquel il avait occupé le poste d'entraîneur par le passé. Par ailleurs, la direction des «Sang et Or» a désigné Rezki Remane à la tête de l'équipe des moins de 20 ans (U-20) et comme coordinateur entre les jeunes catégories et l'équipe première, précise la même source. Par ailleurs, le NAHD est sur le point de finaliser l'effectif de la saison prochaine puisque l'opération de recrutement est «pratiquement bouclée». Le club husseindéen a enregistré l'arrivée de pas moins de 11 joueurs dont le dernier est Hocine Harrouche en provenance de la JS Kabylie. Auparavant, le club avait engagé les deux portiers Doukha et Merbah ainsi que les joueurs de champ Benyahia, Benhocine, Laribi, Khiat, Benai, Ferguene, El-Orfi et Benamara. Côté départ, le club s'est passé des services de Benayad, Boukhanouchouche, Allag, Slimani, Drifel, Benaldjia, Boussouf, Herida, Guebli, Allali, Khellaf, et Choubani, alors que Ghazi pourrait être repêché. Le staff technique a connu également des changements notables avec le départ de l'entraîneur adjoint Dziri Billel et l'entraîneur des gardiens Fateh Toulal, remplacés respectivement par Mohamed Lacete et Mourad Benameur. Finaliste de la précédente édition de la Coupe d'Algérie qu'il a perdue contre le MC Alger (1-0), le NAHD disputera la saison prochaine la Coupe arabe des clubs.

Boukemouche, gravement
blessé à une cuisse

■ Le hurdler algérien Saber Boukemouche, victime d'une grave blessure à la cuisse droite, «est forfait pour le reste de la saison en cours», a indiqué lundi la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). Le jeune Béjaoui du 400m /haies avait contracté cette blessure le 14 juin dernier, lors de la «Première Journée Ramadan», disputée au SATO du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger). Les premiers examens médicaux, passés le lendemain à Alger, avaient révélé «une déchirure musculaire de 22 millimètres» et qui, selon les médecins, allait nécessiter «trois semaines de repos». D'autres examens, plus approfondis, passés dimanche à Béjaïa ont cependant révélé que la blessure de Boukemouche était «beaucoup plus grave» et qu'elle allait «lui coûter tout ce qui reste de la saison» en cours. «Boukemouche souffre d'une rupture étoilée médiane intra-musculaire de 15x20x18 millimètres, avec un œdème au niveau de la cuisse droite qui nécessite plusieurs semaines de repos», a détaillé la FAA dans un communiqué. De son côté, l'athlète s'est dit «très déçu» dans un entretien au site officiel de la FAA, surtout que cette blessure lui a fait «rater aussi bien les Championnats d'Afrique à Durban que les jeux Olympiques de Rio».

Eliminatoires AfroBasket
U18 (Zone 1)Le programme du tournoi
d'Alger dévoilé

■ La Fédération algérienne de basket-ball (FABB) a dévoilé lundi le programme du tournoi de qualification pour le Championnat d'Afrique des nations des moins de 18 ans (U18), prévu à Alger du 28 au 30 juin, avec la participation de l'Algérie et du Maroc. Après le forfait de dernière minute de la Libye, le billet qualificatif à la phase finale de l'AfroBasket U18 garçons, prévu du 22 au 31 juillet à Kigali au Rwanda, se jouera entre les sélections algérienne et marocaine en aller-retour à la salle Harcha-Hacène (Alger). Le premier match se déroulera mardi (28 juin) à partir de 23h00, alors que la deuxième confrontation aura lieu jeudi (30 juin) à la même heure. En prévision de sa participation à ce tournoi, la sélection algérienne dirigée par l'ancien international, Fardjallah Harouni, a pris part du 21 au 25 juin au tournoi de l'amitié à Monastir (Tunisie), qui a vu la participation des sélections tunisiennes U18 et U20, ainsi que d'une sélection régionale française.

Equipe nationale olympique

Ait Athmane: "J'ai trouvé une très bonne ambiance"

Le milieu international olympique du Sporting Gijon (Liga espagnole) Rachid Ait Athmane a salué l'ambiance régnante au sein de la sélection des moins de 23 ans (U-23) de football, en stage à Tijkda depuis le 9 juin en vue des jeux olympiques JO-2016 de Rio (5-21 août). «J'ai trouvé une très bonne ambiance surtout avec le Ramadan qui est arrivé. En fait je ne suis pas nouveau dans le groupe. J'étais déjà venu une semaine. J'ai découvert un super groupe et j'ai été très bien accueilli», a indiqué Ait Athmane dans un entretien accordé au site officiel de la fédération algérienne de foot-

ball (FAF). Les joueurs du sélectionneur suisse Pierre-André Schurmann effectueront un deuxième rassemblement à Alger au cours duquel ils disputeront deux matchs amicaux contre l'Irak, concerné aussi par les JO, les 13 et 17 juillet. Les coéquipiers de Mohamed Benkhemassa se rendront le 19 du même mois en Suisse où ils joueront deux autres rencontres amicales face à des adversaires à désigner. Aux JO-2016, l'Algérie affrontera l'Argentine, le Portugal et le Honduras pour le compte du groupe D. «L'Argentine a toujours eu de très bons jeunes joueurs. En plus, ils seront presque

chez eux au Brésil, c'est dans leur continent. Ça va être très difficile. Le Portugal, c'est beaucoup de talent. Et donc ça sera très difficile pour nous. Concernant le Honduras, je connais un peu moins. Je n'ai pas d'informations sur leur niveau. Après, je pense qu'on a les moyens de les battre si on joue notre football», a-t-il ajouté. Ait Athmane (23 ans), formé au RC Lens (Ligue 2/France) devait participer avec les Olympiques à la dernière championnat d'Afrique des nations CAN-2015 disputé au Sénégal mais il avait été retenu par son club.

Championnats d'Afrique d'athlétisme 2016

De bonnes performances enregistrées à Durban

■ Les 20^{es} Championnats d'Afrique d'athlétisme qui ont pris fin, dimanche à Durban en Afrique du Sud, ont été marqués par la réalisation de 12 records des championnats, un record d'Afrique (20 km marche dames) et une meilleure performance mondiale (MPM) au 10.000m féminin, tandis qu'une trentaine d'athlètes ont réalisé les minima olympiques. La meilleure performance mondiale (MPM) était l'oeuvre de la Kényane Alice Aprot, auteur de 30 min 26 sec 94/100 au 10.000m. Aprot a amélioré de près de 30 secondes la précédente MPM de l'Ethiopienne Netsanet Gudeta (30:56.26 le

13 mai). Au total, 22 pays ont placé au moins un athlète sur l'une des trois marches du podium, sur l'ensemble des nations présentes. Avec un total de 33 médailles (16 en or, 9 en argent, 8 en bronze), l'Afrique du Sud, pays hôte de la compétition, a survolé les épreuves grâce notamment à sa vedette Caster Semenya qui a été la «reine» de ces championnats, remportant à elle seule trois titres au 800m, au 1500m et au relais 4X400m. Loin derrière la nation Arc-en-ciel, le Kenya, avec 24 médailles (8 en or, 8 en argent, 8 en bronze) occupe la seconde

000m en 30:26.94, Alice Aprot a réalisé la meilleure performance mondiale de l'année de la spécialité. La Kényane a fait mieux que l'Ethiopienne Netsanet Gudeta (30:56.26). Le Nigeria, avec 16 médailles (4 en or, 5 en argent, 7 en bronze), complète le podium. La Côte d'Ivoire échoue au pied du podium avec 6 breloques (3 en or, 1 en argent, 2 en bronze) grâce à ses sprinteurs Ben Youssef Meïté (100m hommes), Murielle Ahouré (100m dames) et Marie Josee Ta Lou (200m dames). Alors que l'Afrique du Sud a remporté la 20^e édition des Championnats d'Afrique d'athlétisme.



Alger
Ensoleillé
Min 14 °C
Max 28 °C



Oran
Ensoleillé
Min 12 °C
Max 29 °C



Annaba
Ensoleillé
Min 15 °C
Max 28 °C

http://www.lesdebats.com

Naâma et Tlemcen

Importantes saisies de kif

Une saisie de 11,756 quintaux de kif traité et de 2 853 comprimés de psychotropes a été opérée depuis le début de l'année en cours à travers la wilaya de Naâma, par les éléments de la Sûreté de wilaya, selon un bilan rendu public par ce corps sécuritaire. Cette saisie a été opérée dans 99 affaires liées au trafic et consommation de produits stupéfiants impliquant 194 individus, dont 139 ont été placés en détention préventive, 43 font objet de citation directe et trois autres ont été mis sous contrôle judiciaire, a précisé la cellule de communication et des relations générales à la Sûreté de wilaya.

La même source fait état d'autres activités menées durant le premier semestre de 2016 et ayant porté sur le démantèlement de dangereux groupes criminels activant à travers le territoire de cette wilaya frontalière.

Ces efforts ont été couronnés par la saisie de cette quantité de stupéfiants, beaucoup plus importante que celle opérée en 2015 et qui avaient permis la saisie 14,88 kg de kif traité et 447 comprimés de psychotropes, a-t-on fait savoir de même source.

Ces affaires, traitées par les brigades relevant de la Sûreté de la wilaya de Naâma, s'insèrent dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre les réseaux de trafic de drogues en milieu urbain.

Par ailleurs, une quantité de 155 kg de kif traité a été saisie et cinq individus ont été arrêtés par la brigade divisionnaire des Douanes d'El Aricha (Tlemcen) en collaboration avec les services de la Gendarmerie nationale, a-t-on appris hier du groupement territorial de la Gendarmerie nationale. L'opération s'est déroulée la semaine dernière à un barrage de contrôle dressé sur la RN 22 reliant Tlemcen à El Aricha où deux véhicules, l'un transportant la marchandise prohibée et l'autre devant ouvrir la voie et sécuriser la route, ont été interceptés, selon la même source. L'opération s'est soldée par l'arrestation de trois personnes se trouvant à bord des véhicules et la saisie de la drogue.

L'enquête diligentée par les services de la gendarmerie a révélé que la marchandise allait être acheminée jusqu'à Ghardaïa. Après élargissement de leur compétence, les gendarmes ont arrêté deux autres personnes dans cette ville du sud du pays. L'enquête est toujours en cours, a-t-on ajouté de même source.

Bilal L.

Crash EgyptAir

La boîte noire «réparée avec succès»

La boîte noire contenant l'enregistreur des paramètres de vol de l'airbus d'EgyptAir qui s'est abîmé en Méditerranée le 19 mai dernier a été «réparée avec succès» lundi, a annoncé dans la soirée la commission d'enquête égyptienne.

Cette boîte noire «a été réparée aujourd'hui avec succès dans les laboratoires de bureau d'enquête sur les accidents en France», a précisé la commission dans un communiqué.

«Des tests ont été effectués» après la réparation et «ont permis de s'assurer que les paramètres du vol sont bien enregistrés» dans la boîte, selon la commission d'enquête égyptienne ajoutant que «la réparation de la deuxième boîte noire commencera demain» (hier mardi).

Pour rappel, l'Airbus A320 reliant Paris au Caire s'est abîmé le 19 mai entre la Crète et la côte nord de l'Égypte après avoir soudainement disparu des écrans radar, pour des raisons encore indéterminées. Le crash a fait 66 morts, dont 40 Égyptiens et 15 Français.

Reda A.

GHIR HAK

radje07@yahoo.fr

LES VACANCES SCOLAIRES

POUR ÉCHAPPER AUX GRÈVES !



Radje

Quatre individus arrêtés

Saisie de 1 kg de cocaïne pure à Alger



Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé cette semaine au niveau de la circonscription de Baraki à la saisie d'un kg de cocaïne «pure» et à l'arrestation de quatre individus dont une femme pour «importation et trafic de drogues dures», a indiqué, hier à Alger, le chef de Sûreté de la circonscription de Baraki, le commissaire de police Khaled Mniï. Le commissaire de police a ajouté

dans une déclaration à la presse l'issue de la présentation des drogues saisies et des individus arrêtés que les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont pu mettre hors d'état de nuire ce groupe criminel et ont saisi 1 kg de cocaïne «pure».

Ils ont également procédé à la saisie d'armes de sixième catégorie (épées et détonateurs électriques...) et deux véhicules utilisés par les malfaiteurs.

Il a souligné que les individus arrêtés, des repris de justice âgés entre 22 et 36 ans, ont été présentés devant les juridictions compétentes, précisant que le premier, individu a été arrêté à Baraki et les trois autres à Alger-centre.

Cernant la quantité de cocaïne «pure» saisie (1 kg), il en sera extrait 10 à 15 kg de cocaïne après addition d'autres substances comme le Paracétamol, a expliqué le commissaire de police Mniï, ajoutant que la valeur d'un gramme de cocaïne traitée varie entre 20 000 et 25 000 DA. Cette importante opération de saisie de cocaïne pure est la deuxième du genre au niveau de la capitale après celle déjà effectuée par les services de la Sûreté et soldée par la saisie de 6 kg de cocaïne pure.

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont anéanti également un groupe criminel qui activait au niveau de la circonscription administrative de Bir Mourad Raïs et spécialisée dans le trafic de drogue (cannabis) avec la saisie de 360 gr de cannabis, des comprimés de psychotropes et d'armes de sixième catégorie. Ce groupe a été présenté devant la justice.

R. L.

Connu pour ses duos avec Terence Hill

Décès de l'acteur italien Bud Spencer

L'acteur italien, Bud Spencer, est décédé lundi à Rome à l'âge de 86 ans, a annoncé sa famille. «Nous avons la grande tristesse de vous annoncer que Bud s'est envolé pour son dernier voyage», a écrit lundi soir, sur son compte Twitter, la famille Pedersoli, le vrai nom de l'acteur né à Naples le 31 octobre 1929.

Connu pour ses duos au cinéma avec Terence Hill, Bud Spencer, Carlo Pedersoli pour l'état civil, est décédé dans un hôpital romain, selon le quotidien *La Repubblica*.

Avec l'acteur Terence Hill, de son vrai nom Mario Girotti, il avait tourné 16 films, des westerns spaghetti dans lesquels leur duo comique faisait mouche. Avec *On l'appelle Trinita* (1970), le duo obtient un net succès public qui ne se démentira plus, Bud Spencer jouant le géant au

coeur d'or, le cow-boy aventurier défenseur de la veuve et de l'orphelin, qui frappe dur mais toujours avec le sourire.

A l'annonce de son décès, de nombreux hommages lui ont été rendus en Italie sur les réseaux sociaux, en premier lieu par le Premier ministre, Matteo Renzi, qui a twitté: «Ciao Bud Spencer, nous t'avons tous tellement aimé».

Le ministre italien de la Culture, Dario Franceschini, a salué quant à lui «un grand interprète de notre cinéma, qui au cours de sa longue carrière a réussi à divertir des générations entières et à conquérir son public avec un grand professionnalisme».

«RIP Bud Spencer... Mon coeur est avec ta famille», a écrit l'acteur néo-zélandais Russell Crowe sur twitter.

Y. A.

ACTU...

Assassinat d'un gardien de parking à Tizi Ouzou

Les auteurs placés en détention préventive

Les présumés auteurs d'un crime commis dans la nuit de jeudi dernier, à la nouvelle ville de Tizi Ouzou, contre un gardien de parking (K. M. 42 ans), ont été placés en détention préventive, a indiqué un communiqué diffusé, hier par la Sûreté de wilaya.

Selon cette même source, il s'agit de neuf individus âgés entre 19 et 38 ans, demeurant tous à Tizi Ouzou.

Ils ont été présentés hier (lundi) au parquet de Tizi Ouzou, qui a ordonné leur mise en détention préventive pour les chefs d'accusation d'association de malfaiteurs en vue de commission de délits, assassinat, et coups et blessures volontaires avec usage d'armes blanches. Interpellés dans les heures qui ont suivies le meurtre, ces présumés meurtriers étaient en possession d'un «arsenal d'armes blanches» dont des sabres, poignards, machettes, barres de fer, bombes lacrymogène et autres objets hétéroclites, précise-t-on. La présentation des mis en cause dans cette affaire qui a ému les habitants de Tizi Ouzou, a été marquée par un rassemblement pacifique de citoyens devant le tribunal de la ville des Genêts, pour dénoncer l'insécurité et demander l'éradication des foyers criminels à Tizi-Ouzou», rappelle-t-on.

R. T.

Jijel

Arrestation d'un terroriste

Un terroriste a été arrêté lundi à Jijel par la Gendarmerie nationale, alors qu'un élément de soutien aux groupes terroristes a été arrêté par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) à Boumerdes, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté, le 27 juin 2016, un terroriste à Jijel (5ème Région militaire) tandis qu'un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) a arrêté un élément de soutien aux groupes terroristes à Boumerdes (1ère Région militaire), précise le communiqué». D'autre part, et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP a appréhendé à Béchar (3ème Région militaire), un narcotraffiquant et saisi 44 kg de kif traité. A Tlemcen (2ème Région militaire), des éléments des gardes-côtes ont saisi une autre quantité de kif traité s'élevant à 34,7 kg». Par ailleurs, «des éléments de la Gendarmerie nationale ont intercepté à Tlemcen 19 immigrants clandestins de nationalité marocaine, tandis que des unités des gardes-côtes de Annaba (5ème Région militaire) ont déjoué une tentative d'émigration clandestine de 28 individus à bord de deux embarcations de construction artisanale», note le communiqué.

Reda A.

Wilaya d'Alger

Une société algéro-espagnole pour décongestionner la circulation routière

Une société mixte algéro-espagnole spécialisée dans la régulation et la gestion de la circulation routière sera créée prochainement pour régler le problème des embouteillages à Alger, a annoncé hier le ministre des Travaux publics et des transports, Boudjemaâ Talai.

Le projet de création de cette société mixte a été validé récemment par le Conseil des participations de l'Etat (CPE) et devrait être opérationnel d'ici un mois, a précisé M. Talai lors du forum d'Ech-Chaab. La future société sera chargée de gérer un nouveau système de régulation de la circulation routière par la signalisation avec une commande centralisée qui régule les flux de circulation d'une manière automatique, a-t-il expliqué.

Y. A.